

# LE DOUANIER FRANCOPHONE

N°18

2026

Revue officielle de l'Association Internationale des Douaniers Francophones

## 3ème CONGRÈS INTERNATIONAL AIDF

Sousse Tunisie 2026



- Les délégations francophones à l'honneur
- L'AIDF, un réseau au service de l'avenir

Coopération – Modernisation – Solidarité

Association Internationale des Douaniers Francophones (AIDF)

Unis par la langue – Unis par la mission

# LE DOUANIER FRANCOPHONE

N°18 - Janvier 2026



## Éditorial du Président

Se former,  
Se divertir,  
S'entraider



Chers membres et partenaires de l'AIDF,

À l'aube de cette nouvelle année, c'est avec une profonde confiance et un enthousiasme renouvelés que nous nous tournons vers l'avenir de notre Association Internationale des Douaniers Francophones. L'année qui s'ouvre s'annonce exceptionnelle à plus d'un titre, tant par les événements majeurs qui nous attendent que par la symbolique forte qu'elle porte pour notre organisation.

Le mois de mars marquera en effet un moment historique : l'AIDF fêtera ses dix années d'existence. Dix années d'engagement, de coopération, de solidarité et de dialogue entre douaniers de l'espace francophone. Dix années au service du partage d'expériences et de la promotion de valeurs communes qui font la richesse et la force de notre réseau.

L'année 2026 sera également rythmée par deux rendez-vous majeurs qui illustrent parfaitement l'esprit de l'AIDF. En octobre, la ville de Sousse, en Tunisie, accueillera à la fois le 3<sup>e</sup> Tournoi douanier international de football de l'AIDF et le 3<sup>e</sup> Congrès international de notre association. Ce double événement, à la fois sportif et professionnel, incarnera notre volonté de conjuguer cohésion, fraternité et réflexion stratégique sur l'avenir de nos métiers. Sousse deviendra, le temps de ces rencontres, la capitale de la douane francophone, un lieu de débats, d'échanges et de convivialité.

Par ailleurs, notre association poursuivra son ouverture et son rayonnement à l'international. L'AIDF participera à la 2<sup>e</sup> édition de Capbleu, organisée par Pont Bridge à Montréal, un événement d'envergure qui offre une plateforme précieuse pour valoriser l'expertise douanière francophone et renforcer les liens avec nos partenaires d'Amérique du Nord et d'ailleurs.

Dans cette dynamique, notre journal, Le Douanier Francophone, demeure un pilier essentiel de la vie de l'association. Il est la voix de nos membres, le reflet de nos actions, et un espace privilégié de partage d'informations, d'analyses et de témoignages. Je tiens à remercier chaleureusement toutes celles et tous ceux qui participent à sa rédaction, à sa coordination et à sa diffusion. Grâce à votre engagement, votre rigueur et votre passion, ce journal continue de grandir et de fédérer notre communauté au-delà des frontières.

Que cette nouvelle année soit placée sous le signe de la réussite collective, de la solidarité et de l'innovation. Ensemble, forts de nos dix années d'expérience et tournés vers l'avenir, continuons à faire vivre et rayonner l'AIDF au service des douaniers et douanières francophones.

Très bonne année à toutes et à tous.



LE DOUANIER FRANCOPHONE  
Directeur de la publication Luc Doumont  
Conception : Francis Anaya  
Dépot légal à parution du journal  
Parution biannuelle - Courriel : [siege@aidfdouaniers.org](mailto:siege@aidfdouaniers.org)  
Site internet : [aidfdouaniers.org](http://aidfdouaniers.org)

# Sommaire



- |  |  |
|--|--|
| <p><b>2</b> L'éditorial du Président de l'AIDF</p> <p><b>4</b> Dix ans d'engagement au service des douaniers francophones</p> <p><b>6</b> Trafic de diamants : Bilan et perspectives du Processus de Kimberley</p> <p><b>9</b> Mise à l'honneur d'un membre de l'AIDF : le Colonel AGORO MEDJESSIRIBI</p> <p><b>10</b> Pont-Bridge Canada - CAPBLEU 2025 Forum Canada Africa Forum</p> <p><b>15</b> Dossier spécial : Grande muraille verte</p> <p><b>15</b> La Grande Muraille Verte, un projet qui transcende les frontières.</p> <p><b>17</b> De gardien des frontières à promoteur du Sahel : La mutation des douanes africaines face aux défis de la GMV</p> <p><b>25</b> Limitative de la Grande Muraille Verte (GMV)</p> <p><b>31</b> 14<sup>ème</sup> édition du Forum International des Femmes entreprenantes et Dynamiques</p> <p><b>32</b> L'intelligence artificielle (IA) et la matière douanière. Quels enjeux pour les entreprises?</p> <p><b>37</b> Fiche pratique : Le Transport Routier International et la Convention TIR</p> <p><b>38</b> Le rôle des Incoterms dans l'analyse technique des risques douaniers</p> <p><b>39</b> 10<sup>ème</sup> session plénière de la Convention Médicrime (Conseil de l'Europe)</p> | <p><b>41</b> Le protectionnisme raisonné. Une voie à suivre ?</p> <p><b>47</b> Remise de 300 000 francs CFA à notre adhérent Timplard Monomosi par l'AIDF Congo Brazzaville</p> <p><b>48</b> Le programme MIKE de la CITES : un levier stratégique pour l'action douanière contre le trafic de l'ivoire</p> <p><b>50</b> AIDF Nigeria – AIDF, le rôle des organisations sous régionales dans le renforcement de la coopération Douane - impôts</p> <p><b>51</b> Accueil de M. Timplard Monomosi à son retour en RDC par le Comité Directeur de l'AIDF RDC.</p> <p><b>52</b> Le contrôle visuel et physique : pilier fondamental de la lutte contre la fraude documentaire</p> <p><b>55</b> Flottes fantômes et pavillons de complaisance : un défi majeur pour les douanes et la sécurité maritime</p> <p><b>57</b> Cérémonie de présentation des vœux à la Première Dame du Cameroun le 9 janvier 2026.</p> <p><b>58</b> Nos adhérent(e)s dans le monde</p> <p><b>59</b> Nos délégations dans le monde</p> <p><b>62</b> Bulletin d'adhésion 2026 à l'AIDF</p> |
|--|--|



## Dix ans d'engagement au service des douaniers francophones

AIDF : une décennie de construction, de solidarité et de rayonnement



Secrétaire général de l'AIDF

Le mois de janvier marque traditionnellement un temps de bilan et de projection. Pour l'Association Internationale des Douaniers Francophones (AIDF), ce début d'année revêt une signification particulière : il consacre dix années d'existence, d'engagement collectif et de contribution au dialogue douanier francophone.

Depuis sa création, l'AIDF s'est affirmée comme un espace de rassemblement et d'expression pour les douaniers partageant une langue, des valeurs et une même exigence professionnelle. Au fil des années, elle a su évoluer, se structurer et élargir son champ d'action, tout en restant fidèle à sa vocation première : mettre en lumière le rôle essentiel des douanes dans nos sociétés.

### Le Douanier Francophone, mémoire vivante de l'AIDF

À travers ses différentes éditions, le journal Le Douanier Francophone s'est imposé comme un outil central de communication, de transmission et de valorisation.

Il a donné la parole aux femmes et aux hommes des douanes, relayé les expériences de terrain, mis en avant les innovations, les défis et les réussites des administrations douanières francophones sur plusieurs continents.

Chaque numéro a contribué à bâtir une mémoire collective, témoignant :

- de l'évolution du métier de douanier ;
- de la modernisation des pratiques ;
- de l'importance croissante de la coopération internationale face aux trafics transfrontaliers.

### Une AIDF en phase avec les enjeux contemporains

Les publications de ces dix dernières années reflètent l'attention constante portée par l'AIDF aux grands enjeux actuels :

sécurité des frontières, facilitation des échanges, lutte contre la fraude, protection de l'économie, de l'environnement et de la santé publique.

Cette dynamique s'est traduite par une ouverture accrue vers les cadres internationaux, notamment avec l'accession de l'AIDF au statut de membre observateur de la Convention MEDICRIME en décembre 2021, illustrant la reconnaissance progressive de son expertise et de son rôle.

Par ailleurs, l'AIDF a renforcé sa mission de sensibilisation en diffusant régulièrement, via ses supports institutionnels et numériques, des informations relatives aux saisies de produits illicites, contribuant ainsi à une meilleure compréhension des risques et à la prévention.

### Une décennie de solidarité francophone

Au-delà des thématiques techniques, ces dix années ont surtout été marquées par une solidarité professionnelle francophone, fondée sur l'échange d'expériences, le partage des bonnes pratiques et le respect des diversités administratives et culturelles.

L'AIDF a su créer des passerelles entre les administrations, les générations et les régions, affirmant que la francophonie douanière constitue un atout stratégique dans un monde globalisé.

### Regarder l'avenir avec responsabilité

Ce dixième anniversaire n'est pas un aboutissement, mais une étape.

Les défis à venir – criminalité transnationale, numérisation des échanges, menaces sanitaires, mutations économiques – appellent une coopération toujours plus renforcée.

Forte de l'expérience acquise et de l'engagement de ses membres, l'AIDF entend poursuivre son action avec la même détermination, en faisant du Douanier Francophone un outil toujours plus vivant, ouvert et représentatif des réalités du terrain.

En ce mois de janvier, l'AIDF adresse à l'ensemble des douaniers francophones ses vœux de réussite, de solidarité et d'engagement renouvelé au service de l'intérêt général.





Pixabay  
©



Par **Luc Doumont**,  
Président de l'AIDF

**L**e diamant, symbole de pureté et de luxe, dissimule parfois une réalité beaucoup plus sombre. Dans plusieurs régions du monde, notamment en Afrique, son extraction et sa commercialisation ont été au cœur de conflits meurtriers. Ces pierres, baptisées « diamants de conflit » ou « blood diamonds », ont longtemps servi à financer des guerres civiles, des mouvements rebelles ou des régimes autoritaires.

Face à ce constat, la communauté internationale s'est mobilisée au tournant du siècle pour instaurer un mécanisme inédit : le Processus de Kimberley (Kimberley Process – KP), officiellement lancé en 2003. Son objectif : empêcher que les diamants de conflit ne puissent entrer sur le marché légal international.

L'idée du Processus de Kimberley est née en 2000, en Afrique du Sud, à l'initiative conjointe de pays producteurs de diamants, d'organisations internationales et d'ONG comme Global Witness ou Partnership Africa Canada.

En 2003, l'Assemblée générale des Nations Unies a reconnu officiellement le Kimberley Process Certification Scheme (KPCS), créant ainsi un cadre de coopération entre gouvernements, industrie et société civile.

Le principe est simple : aucun diamant brut ne peut être exporté sans certificat d'origine Kimberley, garantissant qu'il ne provient pas d'une zone de conflit.

Chaque pays membre doit mettre en place des mécanismes internes de contrôle, de traçabilité et de statistiques.

Aujourd'hui, le KP compte 60 participants représentant 86 pays, l'Union européenne agissant comme membre unique pour ses États. Ensemble, ils contrôlent plus de 99 % du commerce mondial de diamants bruts.

Vingt ans après sa création, le Processus de Kimberley a permis de réaliser des avancées notables :

- ◆ Réduction majeure des diamants de conflit : selon le World Diamond Council, la part estimée des diamants de conflit sur le marché mondial est passée de 15 % dans les années 1990 à moins de 1 % aujourd'hui.
- ◆ Amélioration des capacités nationales : de nombreux États africains ont renforcé leurs dispositifs douaniers et statistiques, notamment au Botswana, en Namibie et en Sierra Leone.
- ◆ Adhésions et réintégrations : des pays comme l'Ouzbékistan (2024) ont rejoint le KP, tandis que la République centrafricaine a récemment été réintégrée après onze ans de suspension, signe de confiance renouvelée.

- ◆ Modernisation du dispositif : sous la présidence des Émirats arabes unis, le KP a lancé en 2024 un ambitieux projet de digitalisation des certificats (plateforme « Verifico »), visant à renforcer la traçabilité et limiter la fraude documentaire.

Ces progrès ont été salués par la résolution adoptée en 2024 par l'Assemblée générale des Nations Unies sur « le rôle des diamants dans la prévention des conflits », réaffirmant le KP comme pilier de la gouvernance minière mondiale.



© Pixabay

Malgré ses succès, le Processus de Kimberley n'est pas exempt de critiques.

Plusieurs défis structurels persistent et fragilisent sa crédibilité :

Une définition trop étroite du “diamant de conflit”

Le KP ne considère comme « diamants de conflit » que ceux destinés à financer des groupes rebelles opposés à un gouvernement légitime.

Cette définition exclut donc les cas de violations des droits humains commises par des forces gouvernementales ou des entreprises privées. Des ONG plaident pour un élargissement du mandat afin d'inclure toute forme d'exploitation illégale ou abusive.

Global Witness a mis en lumière plusieurs failles du KPCS, notamment la contrebande entre pays voisins (ex. entre la RDC et la RCA), le blanchiment via des centres de taille (comme Dubaï ou Anvers), et l'existence de diamants non certifiés circulant sur le marché.

Ces « loupe holes » minent la fiabilité du dispositif et appellent un renforcement des contrôles douaniers et statistiques.

Le KP fonctionne sur le principe du consensus, ce qui rend difficile toute réforme majeure.

En 2023, par exemple, la session plénière de Victoria Falls (Zimbabwe) s'est conclue sans communiqué final, en raison de désaccords entre la Russie et les pays occidentaux sur la question des sanctions et de la transparence.



© Pixabay

Le certificat Kimberley ne couvre que la phase du diamant brut.

Une fois taillé, poli ou revendu, la traçabilité s'efface souvent.

Or, les consommateurs et les bijoutiers exigent désormais une transparence “de la

mine à la vitrine". Cette attente pousse l'industrie à explorer des solutions technologiques (blockchain, QR codes, bases de données interconnectées).

◆ En 2024, la Russie a conservé sa position de premier producteur mondial, suivie du Botswana et du Canada.

◆ Plus de 1,06 milliard de carats de diamants (bruts et taillés) ont transité par Dubaï au cours des cinq dernières années, selon le UAE Media Office.

◆ L'Union européenne a adopté le Règlement (UE) 2025/1108 pour moderniser la mise en œuvre du KPCS et renforcer le contrôle des importations.

◆ Le commerce mondial des diamants bruts représente encore plus de 13 milliards de dollars par an, soulignant l'ampleur du défi pour en assurer la traçabilité intégrale.

### Les perspectives d'évolution du Processus de Kimberley

Le KP entre aujourd'hui dans une phase charnière de son histoire.

Plusieurs pistes de réforme sont à l'étude :

- ◆ Élargir la définition du diamant de conflit, pour inclure les violations des droits humains et la corruption institutionnelle.
- ◆ Créer un secrétariat permanent, garant d'un suivi administratif et technique indépendant.
- ◆ Renforcer le rôle des douanes et des autorités de contrôle, notamment en matière de vérification d'origine et d'échanges de données.
- ◆ Intégrer les nouvelles technologies (certificats numériques, blockchain, IA) dans les systèmes de certification.
- ◆ Impliquer davantage la société civile et les ONG, pour assurer un contrôle citoyen et renforcer la légitimité du dispositif.

Les douaniers francophones jouent un rôle clé dans la mise en œuvre du Processus de Kimberley.

Grâce à leur expertise en matière de contrôle des flux commerciaux, d'analyse des risques et de coopération transfrontalière, ils sont en première ligne pour détecter les fraudes, identifier les routes de contrebande et garantir la conformité des exportations.

L'AIDF, en tant que réseau professionnel, promeut la formation continue, le partage d'expériences et le renforcement des capacités sur ces questions.

L'objectif : faire de la douane un acteur central de la gouvernance minière et du commerce éthique des ressources naturelles.

Le Processus de Kimberley a incontestablement permis de réduire l'influence des diamants de conflit sur les marchés internationaux.



© Pixabay



© Pixabay

légalité et la responsabilité.

Cependant, dans un contexte géopolitique en mutation et face à la sophistication croissante des réseaux de contrebande, le dispositif doit évoluer : plus de transparence, plus de coopération, et plus de technologie.

Le diamant, pierre de lumière, ne doit plus jamais être synonyme d'ombre.

Son éclat doit désormais refléter la paix, la

## Mise à l'honneur d'un membre de l'AIDF : le Colonel AGORO MEDJESSIRIBI

Crédit photo : DR



C'est avec un immense honneur que nous vous informons qu'un membre éminent de notre Association Internationale des Douaniers Francophones (AIDF) vient de porter haut les couleurs de notre communauté sur la scène mondiale.

La Douane togolaise et, à travers elle, l'AIDF, sont désormais à l'honneur du football international avec la nomination du Colonel **AGORO MEDJESSIRIBI**, membre actif de l'AIDF, au sein de la **Commission juridique de la Fédération Internationale de Football Association (FIFA)**.

Cette distinction a été décidée à l'issue du Conseil de la FIFA tenu le 2 octobre 2025 à Zurich (Suisse), et notifiée le 7 octobre 2025 à l'intéressé ainsi qu'à la Fédération Togolaise de Football (FTF).

La nouvelle de cette nomination a suscité une vive satisfaction au sein de la Douane togolaise / OTR et de la FTF, fières de voir l'un de leurs cadres accéder à une instance internationale aussi prestigieuse.

Mais au-delà de cette fierté nationale, c'est l'ensemble de la famille douanière francophone, à travers l'AIDF, qui se voit honorée par cette reconnaissance internationale d'un de ses membres.

Le Colonel AGORO MEDJESSIRIBI, Inspecteur principal des douanes togolaises de classe exceptionnelle, ancien Conseiller du Commissaire Général de l'OTR, Vice-Président de la FTF, Président de la Ligue de Football du Centre et ancien Président de l'AS-Douanes du Togo, plusieurs fois championne nationale, incarne pleinement les valeurs de discipline, d'excellence et de service que promeut l'AIDF.

Sa nomination au sein de la FIFA constitue non seulement une consécration personnelle, mais aussi un symbole fort du rayonnement de l'AIDF et de la compétence de ses membres sur la scène internationale.

Cette distinction honore à la fois la Douane togolaise et notre Association Internationale des Douaniers Francophones.

**Michel KAGBARA - Délégué AIDF Togo**



# Pont-Bridge Canada - CAPBLEU 2025 Forum Canada Africa Forum



Organisé par Monsieur Yaye PAKEUSSA, Président et Chef de Direction de Pont-Bridge Canada avec le soutien du CENB (Conseil économique du Nouveau Brunswick), un Forum international CAPBLEU2025 s'est tenu pour la première fois du 11 au 13 novembre 2025 à Moncton, dédié à l'industrie portuaire, à l'économie bleue et les stratégies de renforcement et de coopération « Gagnant-Gagnant » entre le Canada et l'Afrique

Ledit Forum a vu la participation de plusieurs Autorités et investisseurs du New Brunswick, des diplomates, ainsi que des Autorités portuaires, investisseurs et experts portuaires, venants d'Afrique francophone et d'Europe.

Son ambition :

**Favoriser la diversification des échanges transatlantiques en bâtissant des corridors maritimes directs entre l'Est canadien et des ports francophones africains ;**

**Promouvoir une logistique durable, encourager les investissements et stimuler une coopération portuaire, technologique et environnementale.**



Il s'agit aussi d'un cadre pour mettre en avant des solutions pour la décarbonation des ports, la modernisation des infrastructures, la gestion durable des océans, la formation et la coopération institutionnelle.

En outre, l'AIDF (Association Internationale des Douaniers Francophones) est partenaire de ce Forum, afin d'intégrer les enjeux douaniers dans la

### **dynamique portuaire et commerciale.**

Plateforme d'échanges et débats pour des solutions innovantes et d'investissements structurants dans des secteurs économiques maritimes stratégiques a permis à l'AIDF, représentée par une dizaine de personnes, de permettre à 2 de ses membres de participer à une table ronde sur la thématique « Facilitation des Echanges et Gestion du risque douanier ».

Ce panel a permis d'expliquer aux investisseurs comment les douanes et les ports travaillent ensemble non seulement pour faciliter les échanges commerciaux mais également pour réduire les risques tout en sécurisant la chaîne logistique et cela, dans l'objectif de créer un environnement plus attractif pour les investisseurs.



Par ailleurs, plusieurs protocoles ont été signés notamment dans le cadre de jumelage de ville ainsi que dans le domaine de l'éducation entre le Collège de Paris et l'Université de Moncton.

En conclusion ce forum a permis de poser les bases d'une coopération transatlantique concrète entre le Canada et l'Afrique dans le domaine maritime et portuaire.

Les participants en sont ressortis convaincus que les ports ne sont pas de simples infrastructures logistiques, mais des carrefours de croissance, de coopération, d'innovation, des moteurs de prospérité partagée.

**Le forum a mis en lumière la nécessité de s'appuyer sur des partenariats public-privé, une chaîne logistique portuaire et douanière sécurisée et moderne, combinant durabilité, efficacité et ouverture.**

L'accent a été mis sur la formation, le transfert de compétences et l'interconnexion entre institutions africaines et canadiennes ; un levier clé pour le développement de l'économie bleue sur le long terme.

Enfin, les organisateurs et partenaires (Ports, CENB, Pont -Bridge, AIDF) visent désormais à transformer les discussions en projets concrets : corridors maritimes, investissements, modernisation portuaire, coopération douanière, développement durable.



**Un 2<sup>ème</sup> Forum CAPBLEU 2026 est prévu en octobre prochain à Montréal.**

En marge du Forum, le 14 novembre 2025, deux visites ont été organisées l'une au port d'Halifax et l'autre réservée uniquement aux douaniers de l'AIDF par l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) dans le port d'Halifax et au Centre d'expertise Maritime d'Halifax.



## Notre délégation AIDF avec l'Agence des services frontaliers du Canada au port d'Halifax.



Centre d'expertise maritime - Halifax - Canada



Le FCA – Forum Canada Africa CAPBLEU | BLUESHIFT 2025 et Pont-Bridge Canada 🍁 souhaitent exprimer leurs sincères remerciements à l'AIDF – Association Internationale des Douaniers Francophones pour sa participation remarquable et son apport essentiel à cette édition. Par son expertise, son leadership et son engagement en faveur de la coopération douanière, l'AIDF a enrichi les échanges autour de la facilitation des échanges commerciaux, de la sécurité des chaînes logistiques et de l'harmonisation des pratiques entre les pays francophones.

Nous exprimons notre profonde gratitude pour cette contribution, qui a permis de renforcer les dialogues stratégiques et de mettre en lumière l'importance de l'intégration douanière dans le développement économique entre le Canada et l'Afrique. L'AIDF demeure un partenaire clé dans la construction de relations solides, efficaces et tournées vers une collaboration durable.

# DOSSIER SPÉCIAL : GRANDE MURAILLE VERTE

## *La Grande Muraille Verte, un projet qui transcende les frontières.*

C'est un immense projet panafricain qui prend racine dans le désert.

Né d'une vision audacieuse et collective, la Grande Muraille Verte (GMV) est l'un des projets environnementaux et humains les plus ambitieux du XXI<sup>e</sup> siècle. Imaginée au début des années 2000 par l'Union africaine, cette initiative vise à reverdir le Sahel, zone parmi les plus vulnérables de la planète face à la désertification, au changement climatique et à la pauvreté.

L'idée initiale était simple, presque symbolique : planter une bande continue d'arbres de près de 8 000 kilomètres de long et 15 kilomètres de large, traversant tout le continent, du Sénégal à Djibouti. Mais au fil des années, la Grande Muraille Verte est devenue bien plus qu'un projet de reboisement. C'est désormais un programme global de développement durable, intégrant l'agriculture, la gestion de l'eau, la biodiversité, l'économie rurale et la stabilité sociale.

La Grande Muraille Verte incarne une idée rare et puissante : celle d'une coopération africaine sans frontières, unie par un objectif commun et une cause universelle ,la protection de la Terre nourricière.

Traversant plus d'une vingtaine de pays, du littoral atlantique aux rives de la mer Rouge, elle efface

symboliquement les lignes de partage pour tisser un ruban de solidarité écologique et humaine. Ce projet rassemble des peuples, des cultures et des langues autour d'une ambition partagée : faire renaître la vie là où elle semblait disparaître.

En cela, la Grande Muraille Verte est bien plus qu'un projet environnemental : c'est une œuvre panafricaine, une déclaration d'unité et d'espoir face à un défi commun. Elle prouve que les frontières peuvent être franchies non pas par la division, mais par la coopération et la volonté de bâtir ensemble.

Un projet de résilience et d'espoir car le Sahel, qui s'étend du Sénégal à l'Éthiopie, est confronté à des défis majeurs : désertification rapide, dégradation des sols, baisse des ressources en eau, insécurité alimentaire et migrations forcées. Face à ces menaces, la Grande Muraille Verte se veut un bouclier écologique et social.

En restaurant les terres dégradées, en favorisant la végétation et la biodiversité, le projet permet aux communautés locales de retrouver des moyens de subsistance : cultures vivrières, élevage, production de gomme arabique, plantes médicinales ou artisanat. Plus qu'un mur d'arbres, c'est un mouvement de régénération

Par Luc Doumont

Président de l'AIDF



des territoires et de reconstruction des vies.

À ce jour, d'importants progrès ont été réalisés dans plusieurs pays :

Au Sénégal, plus de 25 000 hectares ont été restaurés, et des milliers d'emplois ruraux ont vu le jour.

Au Niger, des techniques traditionnelles de régénération naturelle assistée permettent à la végétation de repousser sur des zones autrefois stériles.

En Éthiopie et au Tchad, des forêts communautaires et des projets de captation d'eau ont transformé des espaces arides en zones agricoles productives.

Ces succès illustrent la force du partenariat entre les États, les organisations régionales, la société civile et les partenaires internationaux tels que la FAO, la Banque mondiale ou le Fonds vert pour le climat.

Mais le chemin reste long. Le projet n'a atteint qu'une partie de ses objectifs initiaux : sur les 100 millions d'hectares à restaurer, moins de 20 % l'ont été à ce jour. Les financements, la coordination entre États et la sécurité dans certaines zones demeurent des défis à relever.

La Grande Muraille Verte dépasse le cadre environnemental : c'est un symbole d'unité africaine et une réponse concrète aux défis mondiaux. En luttant contre la désertification, elle contribue à atténuer les effets du changement climatique, à stocker du carbone et à freiner les migrations liées à la dégradation des terres.

Chaque hectare reverdi, chaque arbre planté, chaque source d'eau retrouvée est une victoire pour la planète. C'est aussi un message fort : l'Afrique n'est pas seulement victime du réchauffement climatique, elle en devient un acteur majeur de la solution.

La Grande Muraille Verte, c'est l'Afrique

qui se relève, qui prend son destin en main et qui mise sur la nature comme moteur de développement et de paix. Ce projet porte une dimension symbolique forte : celle de la résilience, de la solidarité et de la fierté africaine.

Reverdir le Sahel, c'est restaurer bien plus que des paysages : c'est restaurer la dignité des peuples qui y vivent. C'est construire un avenir où développement économique et protection de l'environnement marchent ensemble.

La Grande Muraille Verte n'est donc pas un simple projet écologique ,c'est un projet qui transcende les frontières, un projet de civilisation, un pacte entre l'Afrique et son avenir.

Et, comme toute muraille digne de ce nom, elle n'est pas faite de pierres, mais d'espérance, d'efforts partagés et de racines solidement ancrées dans le sol africain.



## De gardien des frontières à promoteur du Sahel : La mutation des douanes africaines face aux défis de la GMV



Par M. El Arbi Belbachir

**C**ompte tenu de la position charnière qu'elles occupent aux frontières et considérant la nature et l'étendue des pouvoirs qui leurs sont dévolus, les administrations douanières sahéliennes détiennent une clé méconnue du succès d'un des projets environnementaux les plus ambitieux du continent africain.

Cependant, entre facilitation des échanges et lutte contre les trafics, elles doivent repenser davantage leur rôle pour assurer une gestion concertée des flux transfrontaliers, et réussir, entre autres défis socio-économiques, à participer activement à la lutte contre la désertification du Sahel.

### La GMV une arme privilégiée dans la bataille contre l'avancée du désert

On rappellera brièvement que la Grande Muraille Verte (GMV) est un chantier qui a été engagé par l'Union africaine en 2007 pour lutter contre la désertification de la vaste région sahélienne, s'étendant du Sénégal à Djibouti, au travers la restauration d'une centaine de millions d'hectares de terres dégradées.

Ce projet panafricain a également pour objectif l'amorce d'un développement durable par la création de 10 millions d'emplois dans les onze pays concernés, établis au sud du Sahara, en l'occurrence le Burkina Faso, Djibouti, l'Érythrée, l'Éthiopie, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Nigéria, le Sénégal, le Soudan et le Tchad. Tout comme il constitue une opportunité réelle pour le développement des territoires ruraux d'autres pays d'Afrique subsaharienne qui y sont associés, dont notamment le Cameroun, le Ghana, le Bénin, le Cap-Vert, la Gambie et l'Afrique du Sud.

De même que l'initiative vise à l'atténuation des effets du réchauffement climatique par la séquestration de 250 millions de tonnes de CO<sub>2</sub> d'ici 2030<sup>1</sup>.

### Un projet titan esque face aux défis des frontières

Selon un rapport de la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification, publié en septembre 2020, seuls 4 millions d'hectares sur les 100 millions prévus avaient été plantés<sup>2</sup>. D'un autre côté, le Programme des Nations unies pour l'environnement estime qu'environ 18 millions d'hectares de terres dégradées ont depuis été restaurés<sup>3</sup>, mais le chemin reste long pour atteindre l'objectif de 2030.

<sup>1</sup> INITIATIVE DE LA GRANDE MURAILLE VERTE DE L'UNION AFRICAINE : Stratégie et cadre de mise en oeuvre décennal pour l'amélioration de la restauration des écosystèmes et de la résilience des moyens de subsistance en Afrique (2024-2034) : <https://au.int/sites/default/files/documents/43834-doc->

<sup>2</sup> Greenly - Qu'est-ce que la Grande Muraille Verte située en Afrique ? : <https://greenly.earth/blog/guide-entreprise/qu-est-ce-que-la-grande-muraille-verte-situee-en-afrique>

<sup>3</sup> PNUE - Une muraille verte pour promouvoir la paix et restaurer la nature dans la région du Sahel : <https://www.unep.org/fr/actualites-et-recits/recit/une-muraille-verte-pour-promouvoir-la-paix-et-restaurer-la-nature-dans>

Ainsi, bien qu'il soit lancé près de deux décennies, le projet avance à pas comptés en raison de divers obstacles nettement identifiés tel l'insécurité au Sahel, l'inconstance des moyens de financement ou encore les aléas climatiques, mais aussi à cause d'autres freins moins médiatisés comme la bureaucratie. Or, parmi les entraves qui sont pointées du doigt, figurent les lourdeurs administratives tant les processus de décision, caractérisés à la fois par leur lenteur et leur complexité, ralentissent les actions sur le terrain. Tout comme pour ce qui est de la coordination entre les différents acteurs qui est jugée insuffisante notamment au niveau des frontières entre les pays concernés.

### **Les douanes sahéliennes : un allié insoupçonné de la Grande Muraille Verte**

Dans une région où tout - des plants aux équipements et matériels d'irrigation, machines et outils manuels voire de haute technologie tels les drones, capteurs et GPS, en passant par les intrants agricoles doit souvent franchir plusieurs frontières, la fluidité des échanges commerciaux devient un enjeu vital pour le succès du projet. A cet égard, tout retard dans le traitement des opérations douanières par l'un des pays parties à la GMV, se traduit immanquablement par un retard dans la réalisation du projet tout entier.

Ainsi finit-on par reconnaître que, de par leur rôle catalyseur aux frontières, *les douanes constituent un levier essentiel dans tous les projets d'intégration*, tel que cela est bien mis en évidence par le Premier ministre nigérien Ali Mahaman Lamine Zeine, lors de la réunion des Directeurs généraux des Douanes de l'Alliance des États du Sahel (AES) à Niamey en juillet 2024<sup>4</sup>.

Cette prise de conscience intervient alors que les pays sahéliens tentent d'harmoniser leurs systèmes douaniers respectifs. Au sein de l'UEMOA (Union économique et monétaire ouest-africaine), des efforts d'harmonisation sont en cours, notamment avec l'élaboration d'un avant-projet de règlement sur les procédures simplifiées de dédouanement<sup>5</sup>. Le Tarif Extérieur Commun (TEC), appliqué dans l'espace CEDEAO depuis 2014, permet d'ores et déjà d'harmoniser les droits et taxes sur les marchandises, indépendamment de leur point d'entrée dans la zone<sup>6</sup>.

### **Un acteur connu aux missions souvent méconnues**

S'agissant d'un projet qui transcende les frontières, les administrations douanières ont, de ce fait, un rôle stratégique dans l'accompagnement des efforts déployés, tous organes et organisations confondus, en vue de lutter contre la désertification du Sahel. Étant placées aux frontières des pays, elles se trouvent alors au cœur même de la Grande Muraille Verte qui transcende ces frontières.

En réinventant leur mission, les douanes peuvent alors intervenir sur plusieurs fronts stratégiques pour accélérer l'accomplissement de la Grande Muraille Verte et, partant, en assurer la pérennité. Ce soutien pourrait se traduire par, entre autres actions concrètes, la réflexion autour des quelques thématiques suggérées ci-après :

### **Facilitation du commerce écologique**

En créant un régime préférentiel spécifique « GMV », les administrations douanières pourraient exonérer ou réduire drastiquement les droits de douane sur les plants, semences, engrains organiques, équipements d'irrigation et autres matériels de pépinières. Tirant profit des règles

<sup>4</sup> Le Sahel - Première réunion des Directeurs Généraux des Douanes des pays membres de l'AES : <https://www.lesahel.org/premiere-reunion-des-directeurs-generaux-des-douanes-des-pays-membres-de-laes>

<sup>5</sup> Economiknews - AES : vers une unification douanière et un nouvel élan régional : <https://economiknews.com/aes-vers-une-unification-douaniere>

<sup>6</sup> Cairn.info - Réforme et modernisation des douanes en Afrique subsaharienne francophone : <https://shs.cairn.info/revue-d-economie-du-developpement-2012-3-page-105>

instaurées en matière de Transit international, un conteneur de plants venant du Sénégal vers le Niger pourrait être traité avec priorité à tous les stades du dédouanement et bénéficier ainsi d'un passage accéléré en douane.

Parallèlement aux facilitations procédurales, la modernisation des infrastructures s'avère tout aussi indispensable.

Nous citons à ce propos le Système Intégré de Gestion du Manifeste et du Transit (SIGMAT), développé par la CEDEAO avec l'appui de la Banque mondiale, dont le rôle est prometteur à divers égards. Grâce aux avantages qu'il offre, cet outil numérique de facilitation du transit entre États membres, est de nature à réduire considérablement le temps d'attente aux frontières et à diminuer les coûts de transport, tout en assurant la sécurisation et la traçabilité des opérations de transit<sup>7</sup>.

En outre, les directives de l'UEMOA prévoient la réduction des points de contrôle sur les axes routiers inter-États et la construction de postes de contrôle juxtaposés aux frontières<sup>8</sup>. Cette rationalisation permettrait d'accélérer les flux notamment de marchandises destinées au reboisement.

### **Les success stories locales confirment la pertinence d'une action soutenue en faveur du projet**

Nous avons à l'esprit l'exemple du Sénégal, où 817 500 hectares sont concernés par le tracé de la GMV, et où l'Agence sénégalaise de la reforestation et de la Grande Muraille verte (ASERGMV) a mis en place un programme intégrateur<sup>9</sup> permettant aux communautés locales de planter des espèces comme l'acacia, qui produit de la gomme arabique utilisée dans l'industrie alimentaire, ou encore le moringa, dont les feuilles nutritives<sup>10</sup> possèdent des propriétés médicales fort recherchées.

Grâce à l'appui technique de la FAO, plus de 500 collectivités jouissent désormais d'une meilleure sécurité alimentaire et de meilleures possibilités de création de revenus<sup>11</sup>. Les femmes, en particulier, bénéficient de ce projet : dans la commune de Kollo au Niger, elles cultivent du moringa et ont mis en place un magasin où elles préparent et vendent des produits dérivés, notamment des savons, des biscuits et des gâteaux.

*« Avant, cette terre était complètement sèche et nue. Les arbres et l'herbe que vous voyez maintenant sont le résultat d'un travail acharné », témoigne un agriculteur de la région de Kollo au Niger<sup>12</sup>. Ces productions génèrent des revenus pour les populations locales, créant une dynamique économique que les douanes pourraient amplifier en facilitant les*

<sup>7</sup> OSIRIS - Transit douanier : depuis Lomé, huit pays de la CEDEAO veulent adopter le SIGMAT : <https://www.osiris.sn/transit-douanier-depuis-lome-huit-pays-de-la-cedeo-veulent-adopter-sigmat.html>

<sup>8</sup> E- docucenter UEMOA - Directive relative à la réduction des points de contrôle sur les axes routiers : <https://e-docucenter.uemoa.int/fr/directive-ndeg0820005cmuemoa-relative-la-reduction-des-points-de-controle-sur-les-axes-routiers>

<sup>9</sup> Wikipédia - Grande muraille verte (Afrique) [Données sur le Sénégal] : [https://fr.wikipedia.org/wiki/Grande\\_muraille\\_verte\\_\(Afrique\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/Grande_muraille_verte_(Afrique))

<sup>10</sup> ONU Info - La Grande muraille verte d'Afrique, un investissement bénéfique à rendement garanti, selon la FAO : <https://news.un.org/fr/story/2021/11/1108862>

<sup>11</sup> ONU Info - La Grande muraille verte d'Afrique, un investissement bénéfique à rendement garanti, selon la FAO [500 collectivités] : <https://news.un.org/fr/story/2021/11/1108862>

<sup>12</sup> PNUE - Une muraille verte pour promouvoir la paix et restaurer la nature dans la région du Sahel [Femmes Kollo] : <https://www.unep.org/fr/actualites-et-recits/recit/une-muraille-verte-pour-promouvoir-la-paix-et-restaurer-la-nature-dans>

exportations de ces produits « GMV ».

A ce propos, une étude de la FAO, publiée dans la revue Nature Sustainability en 2021, démontre que l'initiative est économiquement viable puisqu'il est constaté que pour chaque dollar investi dans la GMV, les investisseurs peuvent s'attendre à un rendement moyen de 1,2 dollar US, avec des variations entre 1,1 et 4,4 dollars US selon les contextes<sup>13</sup>.

Le volet financier n'est certainement pas à négliger dans la promotion de cette initiative continentale puisque d'importantes sommes sont inscrites au budget de la GMV. A ce propos, la Banque Africaine de Développement (BAD) s'est engagée, en 2021, à mobiliser 6,5 milliards de dollars US pour la mise en œuvre de la Grande Muraille Verte.<sup>14</sup> Malgré l'importance de ces fonds, l'enveloppe reste cependant encore faible puisqu'on estime que 33 milliards de dollars US sont nécessaires pour atteindre les ambitions du projet à fin 2030.

Dans ce contexte, on ne manquera pas de mettre en évidence l'initiative de la France qui par l'entremise de l'Agence française de développement (AFD), fait de la croissance des filières protéines végétales un axe fort de sa contribution à l'accélération de la Grande muraille verte. Ce soutien se traduit par la réalisation de projets pour un montant total de 12 millions d'euros et dont la mise en œuvre a commencé début 2023, dans la vallée du fleuve Sénégal, au Tchad et au Niger.

Sans doute que les administrations douanières peuvent également contribuer à cette mobilisation en préconisant la création d'une taxe écologique sur certaines importations polluantes, dont les revenus seraient affectés au financement de la GMV, ou en accordant la franchise aux dons internationaux destinés au projet.

### Lutte contre l'exploitation illicite des ressources

Au-delà des facilitations et assouplissements procéduraux, les douanes ont un rôle crucial dans la protection des ressources naturelles offertes par les nouvelles plantations. Le bois de rose d'Afrique de l'Ouest, communément appelé « kosso », est l'une des espèces faisant l'objet du trafic le plus important au monde, avec une valeur commerciale annuelle supérieure à celle de l'ivoire d'éléphant, de la corne de rhinocéros et des pangolins réunis.<sup>15</sup> Les saisies de bois illégal effectuées dans le cadre de l'opération « Log », menée par Interpol dans certains pays d'Afrique de l'Ouest en 2015, témoignent de l'ampleur de ces trafics à la valeur de plus de 216 millions de dollars US. Tout comme ces résultats sont édifiants quant aux dégâts que l'exploitation accrue porte effectivement à la déforestation tropicale dans certains pays<sup>16</sup>.

Le contrôle strict des exportations de bois et charbon de bois, la lutte contre le trafic d'espèces protégées et la surveillance des importations de pesticides dangereux constituent

<sup>13</sup> ONU Info - La Grande muraille verte d'Afrique, un investissement bénéfique à rendement garanti, selon la FAO [Étude rendement] : <https://news.un.org/fr/story/2021/11/1108862>

<sup>14</sup> Banque Africaine de Développement - Initiative de la Grande Muraille Verte : <https://www.afdb.org/fr/themes-et-secteurs/initiatives-et-partenariats/initiative-de-la-grande-muraille-verte>

<sup>15</sup> EIA - Une convention internationale s'attaque au plus grand commerce illicite de bois de rose : <https://us.eia.org/press-releases/20220331-une-convention-internationale-sattaque-commerce-illicite-de-bois-de-rose-fr-pr/>

<sup>16</sup> Interpol - Criminalité forestière : la plus lucrative des atteintes à l'environnement en ligne de mire : <https://www.interpol.int/fr/Actualites-et-evenements/Actualites/2020/Criminalite-forestiere-la-plus-lucrative-des-atteintes-a-l-environnement-en-ligne-de-mire>

entre autres actions, autant de missions essentielles pour la pérennité du projet.

S'inscrivant dans le concours naturel apporté par les douanes aux autres services de l'État, pareilles actions peuvent être déjà mises au service de la GMV.

Les douanes, faut-il le rappeler, sont parties à l'application des règles instituées par la *Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction* (CITES) et sont donc déjà investies de larges prérogatives à ce propos pour s'opposer à ces courants frauduleux. Et bien qu'il n'existe pas de saisies spécifiques à la Grande Muraille Verte, les douanes jouent assurément un rôle prophylactique classique dans la réalisation du projet en s'assurant que les produits importés, notamment phytosanitaires, sont conformes aux normes écologiques et que les matériaux nécessaires au projet sont correctement acheminés et bien affectés à la destination GMV qui leur est assignée.

De même que les services douaniers contribuent indirectement, au plan répressif, à la lutte contre la criminalité environnementale qui entrave les objectifs du projet en s'opposant au commerce illégal des bois et d'autres produits naturels, nuisible aux écosystèmes et aux populations, et en sanctionnant notamment les importations et exportations frauduleuses des produits et marchandises de l'espèce.

### Le rôle complémentaire du Maroc

Certes, le Maroc ne fait pas partie des onze pays du tracé de la GMV, mais il pourrait jouer un rôle complémentaire crucial à travers son Initiative Atlantique et le Port de Dakhla. Lancée lors d'une réunion ministérielle le 23 décembre 2023 à Marrakech avec la participation du Mali, du Niger, du Burkina Faso et du Tchad, cette entreprise vise à faciliter l'accès des pays du Sahel à l'océan Atlantique<sup>17</sup>.

On rappellera que le Roi Mohammed VI avait annoncé, dans son discours du 48<sup>ème</sup> anniversaire de la Marche Verte, que « *le Maroc est prêt à mettre à leur disposition ses infrastructures routières, portuaires et ferroviaires pour soutenir cette initiative* »<sup>18</sup>. Le port de Dakhla Atlantique, dont le coût est estimé à 1,3 milliard de dollars US, avec une livraison prévue pour 2028,<sup>19</sup> facilitera alors l'importation des matériels et équipements de reboisement ainsi que l'exportation des produits agro forestiers issus de la GMV.

S'inscrivant dans cette perspective, les ministres des Affaires étrangères du Burkina Faso, du Mali et du Niger ont réaffirmé à Rabat, en avril 2025, leur engagement à « accélérer » l'initiative du Maroc<sup>20</sup>, considérée par le ministre nigérien des Affaires étrangères comme une opportunité en déclarant que « *l'initiative royale est une aubaine pour nos pays* » enclavés<sup>21</sup>.

<sup>17</sup> Le Desk - Initiative Atlantique : les pays du Sahel créent des task forces nationales : <https://ledesk.ma/2023/12/24/initiative-atlantique-les-pays-du-sahel-creent-des-task-forces-nationales-pour-concretiser-l-offre-du-maroc/>

<sup>18</sup> Le360.ma - Accès à l'Atlantique : les pays du Sahel confiants pour réussir l'initiative royale : <https://fr.le360.ma/politique/acces-a-latlantique-les-pays-du-sahel-confiants-pour-reussir-initiative-royale>

<sup>19</sup> Wikipédia - Dakhla Atlantique : [https://fr.wikipedia.org/wiki/Dakhla\\_Atlantique](https://fr.wikipedia.org/wiki/Dakhla_Atlantique)

<sup>20</sup> Marine & Océans - Le Maroc et les pays du Sahel s'engagent à accélérer une initiative d'accès à l'Atlantique : <https://marine-oceans.com/actualites/le-maroc-et-les-pays-du-sahel-sengagent-a-accelerer-une-initiative-d'accès-a-latlantique/>

<sup>21</sup> L'Orient-Le Jour - Au Maroc, un ambitieux projet pour ouvrir le Sahel à l'Atlantique : <https://www.lorientlejour.com/article/1467024/au-maroc-un-ambitieux-projet-pour-ouvrir-le-sahel-a-latlantique>

## L'AIDF, un réseau à mobiliser

L'Association Internationale des Douaniers Francophones, qui regroupe des douaniers de nombreux pays africains, représente un levier insuffisamment exploité pour mobiliser la communauté douanière francophone autour de la GMV. Compte tenu du rôle fédérateur de L'AIDF, ayant pour objet de renforcer les liens professionnels entre douaniers francophones et de créer une communauté visant à faire progresser l'image des douaniers dans la société,<sup>22</sup> l'Association a indéniablement un rôle à jouer en faveur de cette initiative prometteuse.

Il n'est guère inutile de rappeler que sept des onze pays du tracé de la GMV (Sénégal, Mali, Burkina Faso, Niger, Tchad, Mauritanie, Djibouti) sont francophones. Aussi L'AIDF pourrait, servir de plate-forme de dialogue pour partager les bonnes pratiques, harmoniser les procédures de dédouanement des marchandises liées à la GMV, et coordonner les actions entre pays voisins. Grâce aux ressources humaines dont elle dispose -entre agents actifs et ceux admis à la retraite-, elle pourrait également organiser des séminaires spécifiques sur les facilitations douanières propres à la GMV mais aussi pour assurer une meilleure sensibilisation des agents.

## Un plan d'action en cinq points

Face à ces constats, et prenant en considération les enjeux majeurs en présence, les experts en commerce international et en développement durable, recommandent un plan d'action « douane » des pays concernés, articulé autour de cinq axes prioritaires :

**1. Œuvrer pour la création d'un régime douanier spécial Grande Muraille Verte** avec exonérations totales pour le matériel de reboisement, les semences certifiées et les équipements d'irrigation. Ce régime nécessiterait l'élaboration d'une liste exhaustive des produits éligibles nommément désignés et nettement identifiables au moyen de la nomenclature du Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises (SH) qui permet de classer de manière uniforme et partout dans le monde, tous les biens physiques qui traversent les frontières.

Cette action sera assortie de la mise en place de certificats d'authenticité au profit de ces produits, délivrés par l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte.

**2. Assurer la formation des agents douaniers** en les sensibilisant aux enjeux socio-économiques, environnementaux et climatiques de cette initiative et à l'identification des espèces protégées.

Des modules de formation sur le changement climatique, la désertification et les conventions internationales comme la CITES (Convention sur le commerce international des espèces menacées), devraient être intégrés dans les cursus des écoles et instituts nationaux des douanes en y associant si besoin est, des compétences spécialisées, tel que cette prescription est suggérée par Interpol, préconisant que les contrôles devraient être renforcés aux points de passage frontaliers avec des experts forestiers capables d'identifier les essences protégées<sup>23</sup>.

<sup>22</sup> AIDF - Site officiel : <https://aidfdouaniers.org>

<sup>23</sup> LeFaso.net - Commerce de bois illégal : Interpol a fait des saisies pour plus de 100 milliards FCFA [Conclusion sur experts] : <https://lefaso.net/spip.php?article70517>

**3. Digitaliser les procédures notamment douanières** pour réduire drastiquement les délais tant il est vrai que la généralisation du système SIGMAT, cité supra, sur tous les corridors traversant la zone GMV ainsi que la dématérialisation complète des déclarations douanières et le développement d'applications mobiles de suivi, pourraient réduire de manière bénéfique, le temps de dédouanement pour les intrants GMV.

**4. Établir des postes de contrôle juxtaposés aux frontières des pays de la GMV**, en priorisant les axes stratégiques comme Dakar-Bamako-Niamey-N'Djaména-Khartoum. Ainsi, pour parer à la multiplicité des vérifications douanières, des *postes verts* avec espaces dédiés aux produits GMV, permettraient un passage en une seule étape au lieu de deux contrôles séparés.

**5. Coordonner avec l'Agence Panafricaine de la GMV** pour aligner les politiques douanières sur les objectifs du projet au moyen notamment de l'établissement de mémorandums d'accord entre cette agence et les administrations douanières, la création d'un comité de liaison permanent et l'instauration d'un système pour l'échange régulier de données, soit autant de mécanismes qui constituent les fondations de cette coopération.

#### **Le défi posé par la lutte contre les fraudes susceptibles d'affecter l'IGMV**

La mise en œuvre des mesures sus indiquées, devra s'accompagner d'une vigilance accrue face aux fraudes qui menacent directement le projet. Unissant leurs forces, l'organisation mondiale des douanes (OMD) et celles internationale de police criminelle (INTERPOL), ont ouvert la voie en initiant des opérations d'envergure contre de telles atteintes.

Tout indique que la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts constitue aujourd'hui une composante importante de la criminalité transnationale organisée et met gravement en péril la sécurité mondiale. En témoignent les résultats de l'opération « Log » effectuée par Interpol, ayant mis au jour des liens entre le commerce de bois illégal et d'autres infractions graves telles que la corruption, le trafic d'armes à feu et le trafic d'espèces sauvages<sup>24</sup>.

Il n'est pas inutile de souligner cette causalité puisque, au Sénégal, le Mouvement des Forces Démocratiques de Casamance (MFDC), a financé ses opérations presque entièrement grâce aux profits de l'exploitation illégale du bois de rose<sup>25</sup>.

Sur un autre plan, les flux financiers illicites provenant du trafic de bois contribuent à une perte estimée de 88 milliards de dollars US qui quittent annuellement le continent africain<sup>26</sup>.

Les douanes africaines doivent donc jouer un rôle paradoxal : faciliter les flux légitimes pour la GMV tout en intensifiant les contrôles contre les trafics qui la menacent. Cela nécessite des investissements dans les technologies de détection, la formation spécialisée des agents, et surtout une coopération régionale renforcée. L'échange de renseignements, notamment en matière de lutte contre les utilisations frauduleuses des produits, matériels et

<sup>24</sup> Idem que le n° 23- LeFaso.net - Commerce de bois illégal : Interpol a fait des saisies pour plus de 100 milliards FCFA [Liens trafics] : <https://lefaso.net/spip.php?article70517>

<sup>25</sup> Africa Center - IllegalLogging in Africa and Its Security Implications : <https://africacenter.org/spotlight/illegal-logging-in-africa-and-its-security-implications>

<sup>26</sup> Idem que le n° 25 - Africa Center - IllegalLogging in Africa and Its Security Implications [Flux financiers] : <https://africacenter.org/spotlight/illegal-logging-in-africa-and-its-security-implications>

équipements verts, serait un appui supplémentaire à la réalisation des objectifs assignés à la GMV.

### De gardien à promoteur

La transformation du rôle des douanes africaines, de simples collecteurs de taxes à véritables facilitateurs du développement durable, représente un changement de paradigme majeur. Comme le souligne l'Administration des Douanes et Impôts Indirects du Maroc, « *aujourd'hui, la Douane ne gère pas uniquement les échanges, mais possède également l'expertise et le positionnement nécessaires pour gérer les problèmes liés aux mouvements transfrontaliers de marchandises* »<sup>27</sup>.

Cette évolution est d'autant plus cruciale que la région du Sahel abrite environ 232 millions de personnes sur une superficie de 780 millions d'hectares de terres arides et semi-arides<sup>28</sup>. L'enjeu dépasse largement la simple question environnementale : il s'agit de sécurité alimentaire, de création d'emplois et de stabilité politique dans une région fragile.

### Un appel à l'action douanière

La Grande Muraille Verte ne peut prendre forme sans une mobilisation de tous les intervenants y compris ceux qui, traditionnellement, ne se considèrent pas comme des acteurs environnementaux. Dans ce contexte, on peut avancer que les douanes africaines ont aujourd'hui l'opportunité historique de prouver que les frontières ne sont plus des barrières mais peuvent devenir des ponts vers un avenir plus « vert ».

Comme le résume le programme Volontaires pour la Grande Muraille Verte, lancé avec le soutien de la France, « *le projet avant tout forestier à l'origine, a désormais une approche plus globale, intégrant le territoire, ses composantes environnementales, sociales et économiques* »<sup>29</sup>. Les douanes doivent alors s'inscrire pleinement dans cette approche holistique.

L'avenir du Sahel se joue aujourd'hui et paradoxalement, une partie de la solution se trouve dans les bureaux des administrations douanières, là où chaque jour, des agents décident de la fluidité -ou de la lenteur- avec laquelle circulent les moyens de reverdir l'Afrique.

### Du côté de la gouvernance régionale, les avancées sont encourageantes

Ainsi, en juillet 2024, les Directeurs généraux des Douanes de l'AES (Alliance des États du Sahel regroupant le Burkina Faso, le Mali et le Niger) ont constitué des groupes de travail thématiques sur le transit, le code des douanes, les tarifs communs et les règles d'origine<sup>30</sup>.

Ils ont également décidé de créer un code de douane confédéral pour harmoniser les procédures douanières au sein de la confédération pour harmoniser les procédures

<sup>27</sup> Administration des Douanes et Impôts Indirects (Maroc) - Notre institution à l'international : <https://www.douane.gov.ma/web/guest/notre-institution-a-l-international>

<sup>28</sup> Greenly - Qu'est-ce que la Grande Muraille Verte située en Afrique ? [Chiffres population] : <https://greenly.earth/blog/guide-entreprise/qu-est-ce-que-la-grande-muraille-verte-situee-en-afrique>

<sup>29</sup> France Volontaires - Volontaires pour la Grande Muraille Verte : <https://france-volontaires.org/volontaires-pour-la-grande-muraille-verte>

<sup>30</sup> Idem que le n° 1 - Le Sahel - Première réunion des Directeurs Généraux des Douanes des pays membres de l'AES [Groupes de travail] : <https://www.lesahel.org/premiere-reunion-des-directeurs-generaux-des-douanes-des-pays-membres-de-laes>

douanières au sein de cette Alliance et lutter contre la fraude.

Il faudrait aussi dire que l'intensification de la coopération en douane, dans ce dernier domaine, se trouve déjà balisée par *la convention internationale d'assistance mutuelle administrative en vue de prévenir, de rechercher et de réprimer les infractions douanières*, de Nairobi (1977).

Cependant, bien que la COP 30 puisse constituer un tournant dans la réalisation de la GMV, on peut affirmer sans se tromper qu'il reste encore beaucoup de choses à faire tant des différences notables existent entre ce qui est dit et ce qui est fait sur le terrain. Alors que les enjeux sont toujours les mêmes, les causes persistent au lieu de disparaître et les effets s'amplifient au lieu de diminuer.

La diversité des projets et celle des corps intervenants, quoique réunis pour une même finalité, ajoutées aux lourdeurs bureaucratiques, n'est certainement pas pour aider à l'accomplissement d'un vœu supra national aussi éminent que la lutte contre le dérèglement climatique.

Alors, vivement une COP, spécifiquement forêts, où les douanes, organe fédérateur aux frontières, peuvent exercer leurs talents en excellant comme à leur habitude !

ooO

## **Limitative de la Grande Muraille Verte (GMV)**

**Par Baby ANGOLO**  
AIDF congo Brazzaville



### **A - Présentation et Objectifs**

#### **Contexte et Origine**

##### **1) Initiative phare de l'Union Africaine (UA):**

*Lancée en 2007 (l'idée remonte à 2002/2005), la GMV est la réponse de l'Afrique pour faire face au changement climatique et à la désertification dans la région du Sahel.*

##### **2) Zone d'intervention :**

*Elle vise la zone saharo-sahélienne, une région particulièrement vulnérable, située au sud du désert du Sahara.*

##### **3) Portée transfrontalière :**

*Initialement conçue comme un couloir de 15 km de large, elle doit traverser l'Afrique sur environ 7 800 km, reliant Dakar (Sénégal) à Djibouti, et impliquant 11 pays (et potentiellement 15 pays au total).*

*Objectifs Majeurs pour 2030 (Source : ONU, 2022)*

*L'approche a évolué d'une simple "barrière d'arbres" à un programme intégré*

*de restauration des paysages et de développement socio-économique :*

**4) Restauration des terres :**

*Restaurer 100 millions d'hectares de terres dégradées.*

*Séquestration de carbone :*

*Capter et stocker 250 millions de tonnes de CO<sub>2</sub> dans la végétation et les sols.*

**5) Création D'emplois :**

*Créer 10 millions d'emplois dans les zones rurales.*

**6) Sécurité alimentaire :**

*Renforcer la résilience des populations face à l'insécurité alimentaire et aux famines.*

## **B - Dimension Transfrontalière et Impact Intégré**

*La GMV est bien plus qu'un simple projet de reboisement ; c'est un projet de développement rural et de conservation :*

**7) Lutte contre la désertification et l'érosion :**

*La couverture végétale protège les champs et villages contre le vent, limite l'érosion et agit comme filtre à poussière.*

**8) Amélioration des conditions de vie :**

*Elle contribue à la diversification des systèmes de production (agriculture, sylviculture, élevage, etc.), créant des revenus et améliorant l'accès aux ressources (bois de chauffe, fourrage, eau).*

**9) Biodiversité :**

*Elle vise la conservation et la valorisation de la biodiversité par la restauration des écosystèmes et la création de réserves botaniques.*

**10) Paix et Sécurité :**

*La restauration de l'environnement et l'amélioration des conditions de vie sont vues comme des leviers pour la paix et la stabilité dans la région du Sahel.*

## **C - Défis et Progrès Challenges**

**11) Financement :**

*Bien que des financements importants aient été mobilisés (comme la France via l'AFD), l'enveloppe totale nécessaire reste immense. En 2021, seuls 4% de l'objectif initial de restauration des terres était atteint après quinze ans.*

**12) Pression démographique et agropastoralisme :**

*La dégradation des terres est complexe et est exacerbée par la pression humaine, nécessitant une approche socio-écologique qui intègre les communautés locales et leurs besoins.*

**13) Sécurité et Conflits :**

*L'instabilité dans certaines zones du Sahel complique la mise en œuvre et la sécurisation des activités.*

**14) Gouvernance et Coordination :**

*Assurer une coordination efficace entre les 11 pays participants et les multiples acteurs (gouvernements, institutions régionales, bailleurs, communautés).*

**D- Dynamique Actuelles**

**15) Nouvel élan :**

*L'initiative a connu une nouvelle dynamique depuis 2021 avec un soutien accru des partenaires (Banque mondiale, UE, BAD, AFD, etc.).*

**16) Approche adaptative :**

*Le projet met l'accent sur des techniques adaptées aux réalités locales, comme la Régénération Naturelle Assistée (RNA) par les agriculteurs, et l'implication des populations dans le choix des espèces végétales.*

**17) Le concept de "transcendance des frontières»:**

*Comment la GMV exige une coopération régionale unique et unifie les pays autour d'un objectif commun.*

**18) L'évolution du projet :**

*D'une simple barrière physique à un programme intégré de résilience et de développement humain.*

**19) Les défis de la mise en œuvre:**

*Notamment les enjeux de financement, de gouvernance et de sécurité.*

**E - Partenaires et Mobilisation des Financements**

*L'initiative de la Grande Muraille Verte est soutenue par une coalition mondiale d'acteurs qui reconnaissent son rôle essentiel dans l'atténuation du changement climatique et le développement durable.*

**Les Principaux Partenaires :**

- I. L'Union Africaine (UA): L'organe directeur qui coordonne l'initiative au niveau continental.
- II. L'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte (APGMV) :  
L'entité technique de mise en œuvre, basée à Nouakchott (Mauritanie).
- III. Les Institutions Multilatérales de Développement :
- IV. Banque Mondiale (BM) et son Fonds pour l'environnement mondial (FEM).
- V. Banque Africaine de Développement (BAD).
- VI. Fonds International de Développement Agricole (FIDA).
- VII. L'organisation des Nations Unies (ONU) ;
- VIII. Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULCD);
- IX. Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE);
- X. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO);

XI. Les Partenaires Bilatéraux Clés: Notamment l'Union Européenne (UE), la France (via l'AFD), l'Allemagne et d'autres pays du Golfe et d'Asie.

*L'Accélérateur de la Grande Muraille Verte (2021)*

*Un moment clé fut le Sommet One Planet de 2021 (Paris), où un important engagement de financement a été formalisé:*

*L'engagement (Accélérateur GMV) : Les partenaires internationaux se sont engagés à mobiliser plus de 19 milliards de dollars (USD) de 2021 à 2025 pour le financement de la GMV et des projets connexes.*

*Objectif de l'Accélérateur : Soutenir la restauration des 100 millions d'hectares de terres d'ici 2030, en renforçant la gouvernance et le suivi des projets nationaux.*

## F- Source de Financement Clé (Exemples) | Montant et Rôle

*Banque Mondiale (BM) soutient des projets de gestion des ressources naturelles et de développement résilient dans les pays du Sahel environ 5,5 milliards USD.*

*Banque Africaine de Développement (BAD) | environ 6,5 milliards USD. Se concentre sur les infrastructures rurales, l'agriculture résiliente et l'accès à l'énergie.*

*Union Européenne (UE) Contribue via le Fonds Fiduciaire d'Urgence pour l'Afrique et d'autres mécanismes de coopération.*

*Quelques réalisations concrètes par Pays*

*Les réalisations sont variées et dépendent des priorités nationales, allant du reboisement pur à la gestion intégrée des bassins versants.*

*Pays | Exemple de Réalisation/Priorité | Impact Clé*

### Sénégal

*Priorité sur le reboisement avec des espèces locales (gommiers, acacias) et la protection des sols (demi-lunes).*

*Restauration de milliers d'hectares.*

*Fort engagement Communautaire et valorisation de produits non ligneux (gomme arabique).*

*Régénération Naturelle Assistée (RNA), une technique peu coûteuse où les agriculteurs protègent et gèrent la croissance des arbres spontanés. Amélioration de la fertilité des sols et augmentation des rendements agricoles dans les zones d'intervention.*

### Éthiopie

*Mobilisation de masse et de vastes programmes de conservation des sols et des eaux (CWE) sur les hauts plateaux.*

*Leadership en Afrique de l'Est pour la restauration des bassins versants, réduction de l'érosion et recharge des nappes phréatiques.*

### Niger

*Le défi demeure de relier, ces réalisations nationales fragmentées en un seul "mur vert continu", mais la GMV a déjà restauré des millions d'hectares (plus de 18 millions selon certaines estimations récentes), bien que l'objectif de 100 millions d'hectares reste ambitieux.*

*Le rôle de L'Agence Panafricaine de la GMV*

*Les enjeux de coordination et l'impact réel du projet.*

*Une analyse détaillée basée sur les informations les plus récentes :*

*Le Financement de la Grande Muraille Verte :*

*Ambition et Réalité*

*Le financement est le nerf de la guerre pour ce projet pharaonique.*

*Il existe un écart notable entre les besoins, les promesses et l'argent effectivement décaissé.*

## **1. Les Besoins et les Promesses**

*Besoin Total Estimé : On estime que près de 33 milliards de dollars (USD) sont nécessaires pour atteindre l'ensemble des objectifs de l'Initiative de la Grande Muraille Verte (GMV) d'ici 2030.*

*L'Accélérateur de la GMV (2021) : Lors du Sommet One Planet de 2021 à Paris, les partenaires internationaux ont annoncé un engagement de 19 milliards de dollars de 2021 à 2025.*

*Répartition des Promesses (Exemples) :*

*Banque Africaine de Développement (BAD): Environ 6,5 milliards USD.*

*Banque Mondiale (BM) : Environ 5,5 milliards USD.*

*France (AFD): Près de 600 millions d'euros sur la période 2021-2025.*

## **2. Le Défi de la Disponibilité des Fonds**

*Contestation de la Disponibilité :*

*Bien que les annonces soient spectaculaires, l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte (APGMV) et certains observateurs ont soulevé des doutes sur la disponibilité immédiate de ces 19 milliards de dollars. Il s'agit souvent d'une capitalisation de projets existants ou de promesses politiques, et non d'un fonds unique directement accessible.*

*Les Piliers de Financement :*

*La BAD, par exemple, structure ses engagements autour de plusieurs piliers (Pilier1 : Agriculture/Chaînes de valeur ; Pilier 2 : Restauration des terres ; Pilier 3 : Infrastructures résilientes). Seul un pourcentage (faible) de ces fonds est directement et uniquement attribué au Pilier 2 (Restauration des terres/Écosystèmes), illustrant la complexité du suivi financier.*

*Les Réalisations Concrètes : Une Mosaïque de Progrès*

*L'approche de la GMV ayant évolué vers une mosaïque d'actions intégrées, les progrès sont mesurés à travers les hectares restaurés et les communautés impactées.*

*Progression Globale (2008-2022)*

*Progrès lent mais continu :*

*Jusqu'à il y a quelques années (autour de 2020), la GMV n'avait restauré qu'environ 4 % de son objectif de 100 millions d'hectares.*

*Chiffre plus optimiste : Si l'on inclut les efforts de restauration menés par les pays dans la zone ciblée par l'initiative, ce chiffre monte à environ 17,8 millions d'hectares restaurés jusqu'en 2022 (dont une part importante en Éthiopie).*

### *Contribution Clé des Pays Membres*

*Certains pays ont affiché des résultats remarquables grâce à des approches adaptées :*

**Pays | Avancement Noté (Exemples avant 2020) | Approche Clé|Éthiopie**

*Plus de la moitié des terres restaurées dans le périmètre GMV à l'époque. Programmes massifs de Conservation des Eaux et des Sols (CES) et restauration des bassins versants.*

#### **Niger**

*Environ 20 % des terres restaurées.*

*Régénération Naturelle Assistée (RNA) : protection et gestion des arbres spontanés par les agriculteurs (souvent considéré comme le succès le plus important du Sahel).*

#### **Sénégal**

*Environ 3 % des terres restaurées. Se concentre sur la plantation d'arbres (gommiers) et la valorisation des produits forestiers non ligneux (gomme arabique).*

#### **Mali**

*Programme inclusif soutenu par l'ONU, visant la séquestration de CO<sub>2</sub> et la résilience alimentaire.*

*Combinaison de techniques (RNA, plantation) adaptées au contexte sécuritaire et agro-pastoral local.*

## **Synthèse**

*Le projet de la Grande Muraille Verte transcende les frontières à deux niveaux :*

*Géopolitique :*

*Nécessité d'une coordination panafricaine pour mobiliser les 19 milliards de dollars et gérer la complexité.*

*Technique :*

*Utilisation d'une mosaïque de solutions (plantation au Sénégal, RNA au Niger, CES en Éthiopie) qui s'adaptent aux réalités écologiques et socio-économiques locales, prouvant qu'il n'y a pas de solution unique pour lutter contre la désertification.*

*La dimension socio-économique du projet : création d'emplois, rôle des femmes, impact sur la sécurité alimentaire.*



## 14<sup>ème</sup> édition du Forum International des Femmes entrepreneuses et Dynamiques

Du 25 au 30 novembre 2025, j'ai eu l'honneur de participer, en tant que déléguée nationale de l'AIDF, femme leader et membre du **Forum des Femmes Entrepreneuses et Dynamiques**, au grand **Forum international du FiED** au Burkina Faso.

Cet événement s'est déroulé sous le haut patronage de Son Excellence le **Capitaine Ibrahim Traoré, Président du Faso**, qui nous a personnellement reçus le 26 novembre à la Présidence.

Il nous a encouragés à poursuivre nos actions et nous a assuré de son soutien dans toutes nos démarches.

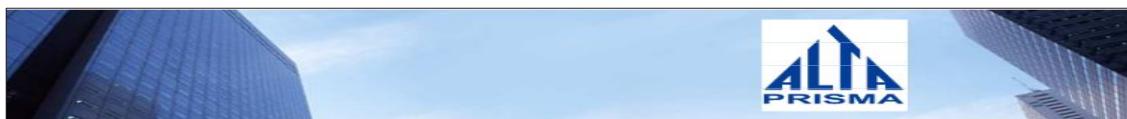


J'ai également été reçue par le **Directeur Général des Douanes du Burkina Faso**, qui nous a réservé un accueil particulièrement chaleureux, ainsi que par le délégué du Faso, **David Onadja**, le **Colonel Bie Nabié Administrateur AIDF, Barry** et plusieurs autres membres. Nous avons partagé des moments riches et conviviaux, marqués par une hospitalité remarquable.

Le Forum des Femmes Entrepreneuses et Dynamiques joue un rôle essentiel dans la promotion du leadership féminin. Il offre aux femmes un espace pour renforcer leurs compétences, s'enrichir mutuellement et évoluer vers des perspectives encore plus ambitieuses. Il favorise également la mise en relation avec des partenaires issus de divers domaines, créant ainsi de nouvelles opportunités de collaboration et de développement.

**Vanessa Ntoue - Déléguée AIDF Cameroun**





# L'intelligence artificielle (IA) et la matière douanière. Quels enjeux pour les entreprises ?

Par Ghenadie RADU, Dr en droit, Altaprisma

Paris, le 14 janvier 2026

Fait bien connu, le commerce international se caractérise par la mondialisation des chaînes d'approvisionnement et la complexité croissante des règles. Dans ce contexte, l'intelligence artificielle (IA) pourrait s'imposer comme un levier majeur de compétitivité et de conformité douanière pour les entreprises œuvrant à l'international. Dans les années à venir, cette technologie pourrait s'imposer massivement : aide au classement tarifaire des marchandises, à la détermination de l'origine, à l'évaluation en douane, au dédouanement, etc. Tout comme l'arrivée de l'ordinateur et de l'Internet ont redéfini nos façons de travailler, l'arrivée de l'IA risque d'apporter des changements considérables aux échanges commerciaux internationaux en général et à la matière douanière en particulier.

Cet article, à vocation prospective, se propose comme objectif d'analyser l'impact de l'IA sur la matière douanière au regard des entreprises concernées par les échanges commerciaux internationaux. Il cherche à sensibiliser le lecteur comment cette nouvelle technologie pourrait, à moyen et long terme, contribuer à améliorer la conformité réglementaire, à réduire les coûts, à améliorer les procédures, etc.

## 1. L'IA comme outil de conformité douanière

L'IA pourrait modifier en profondeur l'approche traditionnelle en matière de conformité douanière des entreprises. Cette technologie pourrait bouleverser les cartes permettant une gestion anticipative du risque douanier, fondée sur l'analyse continue de volumes importants de données issues des systèmes internes de l'entreprise et de son environnement commercial.

Grâce à l'IA, les entreprises seraient en mesure d'exploiter davantage leurs historiques de déclarations, leurs référentiels produits, leurs flux logistiques et contractuels afin d'identifier, en amont du dépôt de la déclaration, des incohérences éventuelles, des anomalies ou des schémas récurrents d'erreurs. Ces outils permettraient de détecter des problèmes en matière de classement tarifaire, de valeur en douane ou de détermination de l'origine, révélant parfois des faiblesses des processus internes plutôt que de simples erreurs ponctuelles. L'intérêt principal de cette approche réside dans sa capacité prédictive : l'IA ne se limiterait pas à constater des non-conformités passées, mais contribuera à anticiper les zones de risque futures et à orienter les actions correctrices avant que des manquements ne produisent des effets juridiques et financiers dommageables.

Pour les entreprises, cette évolution se traduirait par une réduction substantielle de l'exposition aux redressements, aux pénalités et au contentieux douanier. En permettant une surveillance continue et systématique des pratiques déclaratives, l'IA favoriserait une meilleure maîtrise du risque douanier. Elle s'inscrirait ainsi dans une

logique de conformité renforcée, susceptible de transformer la relation entre l'entreprise et l'administration douanière.

L'apport de l'IA serait particulièrement significatif pour les groupes internationaux confrontés à la complexité et à l'hétérogénéité des pratiques douanières au sein de leurs différentes entités. La diversité des interprétations locales et la variabilité des processus internes constituent autant de facteurs de risque de non-conformité globale. En s'appuyant sur des données et sur des processus automatisés intégrant les exigences douanières applicables, l'IA permettrait d'harmoniser les pratiques à l'échelle du groupe. Les décisions relatives à l'origine, à la valeur en douane ou au classement tarifaire des marchandises reposeraient alors sur des critères homogènes, indépendamment du pays d'implantation ou du niveau d'expertise locale, réduisant ainsi les divergences d'interprétation et les incohérences déclaratives. Cette harmonisation contribuerait ainsi à sécuriser juridiquement les pratiques douanières au sein du groupe.

Si l'IA constitue un outil puissant de transformation de la conformité douanière, elle n'opère pas un transfert de responsabilité de l'entreprise vers la technologie. L'opérateur économique demeure juridiquement responsable des déclarations effectuées en son nom et doit être en mesure de justifier les choix opérés, y compris lorsqu'ils sont assistés par des systèmes algorithmiques. L'IA ne remplace pas l'analyse juridique. Elle apparaît seulement comme une aide à la prise de décision en matière de conformité douanière.

## 2. L'IA et le classement tarifaire des marchandises

Le classement tarifaire des marchandises constitue un pilier central de la matière douanière. Cela permet d'appliquer les taux des droits de douane et les mesures de politique commerciale. Cette opération repose sur le classement des marchandises en fonction de leur nature, de leur composition, etc., au regard du Système harmonisé de désignation et codification des marchandises (Convention SH). Pour les entreprises, le classement tarifaire demeure une source majeure d'insécurité juridique et de contentieux, en particulier lorsque les marchandises présentent un caractère multifonction ou évolutif.

Au regard du classement tarifaire des marchandises, l'IA apparaît comme un outil précieux d'aide au classement. En exploitant des bases de données étendues comprenant les décisions de classement antérieures, les notes explicatives, les avis de classement, l'IA est déjà en mesure de proposer aujourd'hui des classements tarifaires cohérentes. Cela permet de réduire sensiblement les erreurs déclaratives et trouver le bon code SH. L'IA permettrait à terme d'identifier plus rapidement encore les incohérences internes et d'alerter sur les produits présentant un risque accru de remise en cause. Elle favoriserait ainsi une approche plus structurée et documentée du classement tarifaire, contribuant à la réduction des redressements et à la sécurisation des flux commerciaux.

Toutefois, le classement tarifaire demeure fondamentalement une opération juridique, dont l'appréciation ne pourrait pas être entièrement automatisée. Les règles générales d'interprétation du Système harmonisé impliquent souvent une analyse hiérarchisée et contextuelle des caractéristiques du produit, ce qui requiert une appréciation humaine. Les algorithmes, aussi performants soient-ils, ne font que reproduire les raisonnements et les données sur lesquels ils ont été entraînés, sans être en mesure d'appréhender pleinement les évolutions jurisprudentielles ou les interprétations administratives nouvelles. Le risque est alors celui d'une

automatisation de l'incertitude, voire de la reproduction systématique d'erreurs de classement. Cette limite est particulièrement sensible pour les produits innovants et/ou multifonctions, pour lesquels il n'existe pas de précédents clairs ou de consensus interprétatif. Dans ces situations, le recours à l'IA peut donner une illusion de sécurité juridique, alors même que la qualification retenue demeure fragile et susceptible d'être remise en cause par les autorités douanières. En cas de contrôle ou de contentieux, l'entreprise ne pourrait pas se prévaloir du caractère automatisé de la décision pour justifier un classement erroné. La responsabilité juridique demeure pleinement supportée par l'opérateur économique, qui doit être en mesure d'expliquer et de documenter le raisonnement ayant conduit au classement retenu.

Pour les entreprises, le recours à l'IA pourrait constituer un outil précieux de rationalisation et de sécurisation du classement tarifaire, à condition que cette technologie soit utilisée comme une aide à la prise de décision, ne se substituant pas à l'analyse juridique humaine. Elle permettrait d'améliorer la cohérence des pratiques, de renforcer la traçabilité des décisions et de mieux anticiper les risques. Toutefois, l'IA ne pourrait pas faire disparaître l'incertitude inhérente au classement tarifaire, qui demeure un exercice de qualification juridique exposé à l'évolution des normes, des pratiques administratives et de la jurisprudence. L'enjeu pour les entreprises est donc d'intégrer ces outils dans une gouvernance maîtrisée, conciliant performance opérationnelle et exigence de sécurité juridique.

### **3. L'IA et la détermination de l'origine des marchandises**

La détermination de l'origine des marchandises constitue l'un des mécanismes les plus complexes du droit douanier. La notion d'origine conditionne l'accès aux régimes préférentiels, l'application des certaines mesures de défense commerciale (mesures anti-dumping et anti-subsidy), l'application d'un certain nombre de mesures non-tarifaires, etc. Or la complexification croissante des chaînes de valeur mondialisées, marquées par la fragmentation des processus de production et la multiplication des fournisseurs, rend la détermination de l'origine particulièrement complexe et source d'insécurité juridique pour les opérateurs économiques.

Dans les années à venir, l'IA pourrait apparaître comme un outil susceptible de transformer en profondeur la détermination de l'origine. En agrégant les déclarations des fournisseurs, les données logistiques et les documents commerciaux, les outils spécialisés de l'IA pourraient prochainement reconstituer, avec beaucoup de précision, le parcours de production et de transformation des marchandises (traçabilité renforcée). Cette capacité de cartographie dynamique du processus de production permettrait aux entreprises d'identifier les opérations de transformation pertinentes au regard de la détermination de l'origine et de repérer les zones de fragilité juridique.

L'un des apports majeurs de l'IA résiderait dans sa capacité à simuler différents scénarios de détermination de l'origine en fonction du choix des fournisseurs et de la localisation des opérations de transformation. Pour les entreprises, ces simulations constitueront un outil stratégique permettant d'anticiper l'impact douanier de décisions industrielles ou logistiques, en évaluant leur éligibilité à des préférences tarifaires ou leur exposition à des mesures restrictives. L'IA deviendrait ainsi un instrument d'aide à la décision, non seulement au stade déclaratif, mais aussi bien en amont, lors de la conception même des chaînes d'approvisionnement.

## **4. L'IA et la détermination de la valeur des marchandises en douane**

La détermination de la valeur des marchandises en douane constitue l'un des domaines les plus sensibles de la matière douanière, en raison de son impact direct sur le montant des droits et taxes exigibles. Se basant sur la valeur transactionnelle (prix réellement payé ou à payer), la valeur en douane implique une analyse fine des flux financiers et contractuels liés à l'importation. Cette complexité est accentuée au sein des groupes internationaux, où la valeur déclarée est souvent liée à la notion de prix de transfert, générant un risque juridique important et une exposition accrue au contentieux.

Dans ce domaine, l'IA apparaît comme un outil susceptible de renforcer la fiabilité et la cohérence des pratiques des entreprises en matière de valeur en douane. En exploitant des volumes importants de données issues des systèmes comptables, financiers et logistiques, les outils de l'IA pourraient permettre de mieux déterminer la valeur des marchandises en douane. Cette capacité d'analyse transversale permettrait de détecter des incohérences éventuelles entre les données contractuelles, les factures commerciales et les déclarations en douane, contribuant ainsi à une meilleure maîtrise du risque d'erreur déclarative.

L'IA permettrait également aux entreprises d'adopter une approche plus dynamique et anticipative de la valeur en douane, en analysant l'évolution des prix déclarés sur une période donnée et en identifiant des variations atypiques susceptibles d'attirer l'attention des autorités douanières. Ces analyses prédictives pourraient être mobilisées pour ajuster les processus internes, corriger les pratiques avant dépôt de la déclaration ou documenter de manière plus substantielle les choix opérés. Dans un environnement où les administrations douanières vont recourir de plus en plus souvent à des outils d'analyse des données pour cibler leurs contrôles, cette capacité d'auto-évaluation constituerait un avantage stratégique pour les entreprises.

## **5. L'IA et le dédouanement des marchandises**

Le recours massif à l'IA dans les processus de dédouanement permettrait de transformer profondément les modalités selon lesquelles les entreprises appréhenderont cette étape clé de leurs opérations internationales. L'IA permettrait d'automatiser et de fiabiliser la préparation des déclarations en douane en intégrant, de manière transversale, les données issues des systèmes d'information de l'entreprise, des documents commerciaux et des flux logistiques. En consolidant ces informations, les outils algorithmiques seront en mesure de détecter en amont les incohérences susceptibles d'entraîner un blocage ou un contrôle lors du dédouanement, telles que les discordances en matière de facturation, les quantités déclarées ou les références produits. Cette capacité de contrôle en amont contribuerait à réduire les erreurs matérielles et à fluidifier le passage en douane, tout en renforçant la conformité formelle des déclarations.

Par ailleurs, l'IA pourrait contribuer à une gestion plus fine et plus anticipative des délais et des risques associés au dédouanement. En analysant les historiques de flux, les temps de traitement et les motifs de blocage, les entreprises pourraient identifier les facteurs susceptibles de ralentir le dédouanement et adapter leurs processus en conséquence. Cette approche prédictive permettrait d'optimiser la planification logistique et de limiter les coûts indirects liés aux immobilisations de marchandises, tout en améliorant la fiabilité des engagements contractuels vis-à-vis des partenaires commerciaux.

L'usage de l'IA pourrait s'inscrire dans un contexte de dématérialisation accrue des procédures douanières. Les outils d'IA pourraient assister les entreprises dans la gestion des échanges avec les systèmes informatiques douaniers, en automatisant la transmission des données, le suivi des statuts de déclaration et la gestion des demandes d'informations complémentaires. Cette automatisation contribuerait à renforcer la traçabilité des échanges et à structurer les preuves de conformité, éléments essentiels en cas de contrôle a posteriori ou de contentieux.

Bien que faire appel à l'IA pourrait apporter un certain nombre d'avantages, le recours à des outils algorithmiques ne limite d'aucune façon la responsabilité des opérateurs économiques pour justifier une déclaration erronée ou incomplète. L'entreprise doit donc veiller à maintenir des mécanismes de validation humaine et à garantir l'explicabilité des choix opérés par les systèmes automatisés.

L'IA pourrait donc contribuer à transformer le dédouanement en un processus plus fluide, plus prévisible et mieux intégré aux chaînes logistiques internationales. Cette technologie permettrait de simplifier le dédouanement dans son ensemble conduisant à la fluidification des échanges commerciaux internationaux.

## Conclusion

Dans les années à venir, tout porte à croire que l'IA redessinera en profondeur la matière douanière. En automatisant l'analyse des données et en renforçant la cohérence des décisions relatives au classement tarifaire, à l'origine des marchandises, à la valeur en douane et au dédouanement, l'IA s'imposera comme un outil incontournable en matière de conformité douanière et de gestion du risque. Pour autant cette technologie, aussi impressionnante soit-elle, ne pourrait pas se substituer aux Humains.

Pour celles et ceux qui s'intéressent aux aspects douaniers des échanges commerciaux internationaux, l'IA imposera une montée en compétence et une adaptation profonde des méthodes de travail. Le recours à l'IA constituera un choix stratégique structurant en matière douanière, permettant de réinventer le fonctionnement de l'entreprise. L'IA offrira ainsi l'opportunité de transformer la gestion douanière (longtemps perçue comme un centre de coûts) en un levier de performance et de compétitivité à l'international. En améliorant la fiabilité des déclarations, en fluidifiant les opérations de dédouanement et en réduisant l'exposition aux redressements et aux litiges, l'IA contribuerait ainsi à renforcer la maîtrise globale du risque douanier.

\* \* \*

© Altaprisma. Tous droits réservés.

Altaprisma n'entend donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises dans ce texte. Ces opinions doivent être considérées comme propres à leur auteur. En aucun cas la responsabilité d'Altaprisma ne pourra être engagée. La reproduction partielle ou intégrale de ce texte est autorisée à condition d'indiquer la source.

## FICHE PRATIQUE

# Le Transport Routier International et la Convention TIR

### 1. Définition

La Convention TIR (Transports Internationaux Routiers), adoptée à Genève en 1975 sous l'égide de la CEE-ONU, facilite le transit international de marchandises sous scellement douanier à travers plusieurs pays, sans paiement de droits ni taxes à chaque frontière.

### 2. Objectifs

- Simplifier et sécuriser le transit international.
- Réduire les délais et coûts de passage aux frontières.
- Renforcer la confiance entre administrations douanières.

### 3. Principe de fonctionnement

- Un carnet TIR (ou eTIR) : document unique reconnu par tous les États membres.
- Les marchandises circulent sous douane, dans des véhicules scellés.
- Les contrôles douaniers s'effectuent uniquement au départ et à l'arrivée.
- Une chaîne internationale de garantie (IRU) couvre les droits et taxes potentiels.

### 4. Avantages

Aspect	Bénéfices
Économique	Réduction du temps de transit et des coûts logistiques.
Douanier	Procédure unique et sécurisée reconnue internationalement.
Sécuritaire	Traçabilité, scellement, garantie financière.
Environnemental	Moins d'attente = moins d'émissions polluantes.

### 5. Évolutions récentes

- Digitalisation : déploiement du système eTIR international (remplacement du carnet papier).
- Extension géographique : adhésion croissante de pays d'Asie, du Moyen-Orient et d'Afrique.
- Multimodalité : intégration du TIR au transport combiné (route-rail-mer-air).

### 6. Enjeux et avenir

Tendances	Perspectives
eTIR généralisé	Fluidité, transparence et interconnexion mondiale.
Intégration logistique	Outil de transit global au service des chaînes d'approvisionnement.
Durabilité	Soutien aux corridors verts et au commerce responsable.
Défis	Harmonisation numérique, cybersécurité, formation douanière.

### 7. En résumé

Le TIR demeure un instrument clé du commerce international, en pleine modernisation. Il évolue vers un système numérique, multimodal et durable, au cœur de la connectivité mondiale.



## Le rôle des Incoterms dans l'analyse technique des risques douaniers

Les Incoterms®, publiés par la Chambre de Commerce Internationale, constituent un référentiel normatif essentiel dans l'interprétation des opérations du commerce international. Leur prise en compte est indispensable dans toute analyse approfondie des risques douaniers, notamment en matière de valeur en douane, de responsabilité juridique et de cohérence documentaire.

Sur le plan technique, l'Incoterm détermine avec précision le point de transfert des risques, la répartition des coûts logistiques (transport principal, assurances, manutentions, frais portuaires ou aéroportuaires) ainsi que la charge des formalités douanières à l'exportation et, indirectement, à l'importation. Ces éléments ont un impact direct sur la construction de la valeur transactionnelle au sens de l'Accord de l'OMC sur la valeur en douane.

Dans l'analyse de risques, une discordance entre l'Incoterm déclaré et les éléments facturés (frais de transport, primes d'assurance, commissions, redevances) constitue un signal d'alerte.

Par exemple, un Incoterm de type EXW ou FCA accompagné de frais logistiques inclus dans la facture commerciale peut révéler une minoration volontaire ou involontaire de la valeur en douane. À l'inverse, un Incoterm CIF ou CIP mal documenté peut masquer une surévaluation ou une double comptabilisation des coûts.

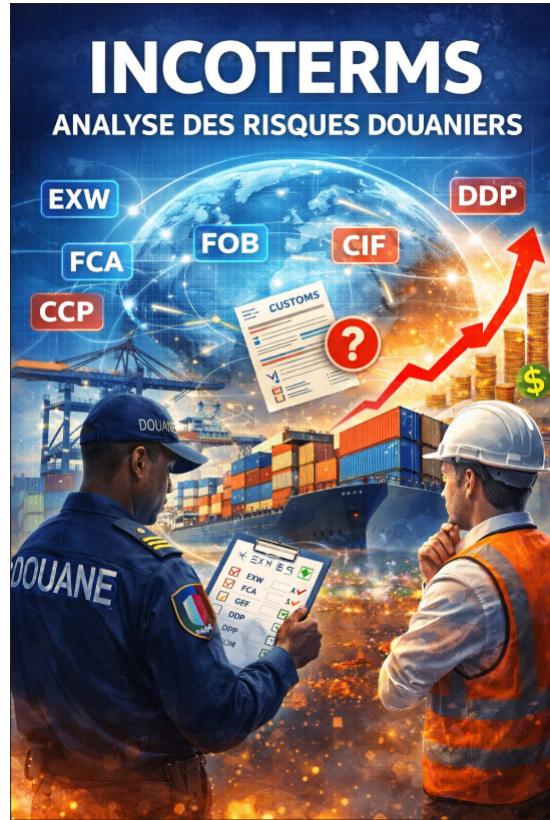
Les Incoterms sont également exploités comme critères de ciblage dans les systèmes de gestion des risques douaniers. Certains termes (EXW, DDP notamment) présentent des vulnérabilités structurelles :

- EXW peut masquer l'identité réelle de l'exportateur et compliquer la traçabilité de la chaîne logistique ;
- DDP peut entraîner des confusions sur la qualité du déclarant réel et sur la répartition des responsabilités fiscales et douanières.

En matière de conformité et d'audit post-dédouanement, l'analyse des Incoterms permet de vérifier la cohérence globale entre le contrat de vente, la facture commerciale, les documents de transport et la déclaration en douane. Une mauvaise maîtrise des Incoterms par l'opérateur économique est souvent corrélée à des erreurs répétitives de classement tarifaire, d'origine ou de valeur.

Enfin, dans une approche moderne fondée sur la gestion du risque et la facilitation du commerce, la compréhension fine des Incoterms constitue un outil stratégique pour les administrations douanières. Elle permet d'optimiser le ciblage des contrôles, de réduire les contrôles inutiles et de concentrer les ressources sur les flux à forte criticité.

La maîtrise technique des Incoterms s'impose ainsi comme un pilier de l'analyse de risques douaniers, tant pour la lutte contre la fraude que pour la sécurisation et la fluidité des échanges internationaux.



## 10ème session plénière de la Convention Médicrime (Conseil de l'Europe)

La 10ème session plénière de la Convention Médicrime du Conseil de l'Europe s'est déroulée à Strasbourg, les 9 et 10 décembre 2025.



Nos représentants AIDF étaient :

- Madame **Paule Onouviet** AIDF Gabon, Attachée Douanier à l'ambassade du Gabon à Bruxelles ;
- Monsieur **Crépin Namdenganana** AIDF RCA, Inspecteur des douanes ;
- Monsieur **Boubou Kamdem Rodrigue** AIDF Cameroun, expert OMD contrefaçon.

Luc Doumont - Président AIDF

### COMPTE RENDU DE LA 10ÈME RÉUNION PLÉNIÈRE DU COMITÉ MEDICRIME

La 10ème Réunion plénière du Comité MEDICRIME, présidée par Monsieur Christian TOURNIE s'est tenue au Conseil de Europe à Strasbourg (France) les 9 et 10 Décembre 2025.

Pour rappel, adoptée le 8 décembre 2010, par le Conseil des Ministres du Conseil de Europe, la Convention MEDICRIME est un instrument juridique vise à combattre la contrefaçon des produits médicaux et les infractions similaires. Cette criminalité pharmaceutique est un problème majeur de santé publique à l'échelle mondiale. Le commerce lié à cette criminalité génère des milliards de dollars de revenus, enrichissant les trafiquants au détriment de la santé publique, des économies nationales et de la sécurité mondiale.

Ainsi au cours de cette réunion, les experts se sont penchés sur plusieurs thématiques, notamment la falsification des produits médicaux à usage vétérinaire, qui a un impact sur la santé publique, les défis et opportunités de la Convention

MEDICRIME à l'ère de l'intelligence artificielle, les activités de lutte menées par les organisations internationales, les produits frontières, la mise en place d'un outil portable pour détecter les médicaments non conformes et falsifiés, le partage d'expérience des membres sur les efforts effectués dans la lutte contre les produits médicaux falsifiés, l'impact spécifique des médicaments et produits médicaux falsifiés selon le genre, le retrait non autorisé, y compris le vol, de la chaîne d'approvisionnement des produits médicaux, etc..

Prenant la parole, l'AIDF a remercié le Secrétariat de la Convention MEDICRIME pour son invitation, et a plaidé d'une part pour une meilleure collaboration avec les Administrations des Douanes qui, basées aux frontières de chaque Etat, sont au premier plan de la lutte contre la contrefaçon des produits médicaux et falsifiés, et d'autre part pour un renforcement des capacités des agents de douanes sur la nécessité de différencier un produit authentique d'un faux produit.

Aussi a-t-elle informé l'assistance qu'elle organisera son troisième congrès en octobre 2026 à Sousse (Tunisie). Une invitation officielle sera transmise au Secrétariat de MEDICRIME pour une présentation à l'ensemble des pays membres de l'AIDF présents, afin de faire la promotion de la Convention MEDICRIME.

Étaient présents :

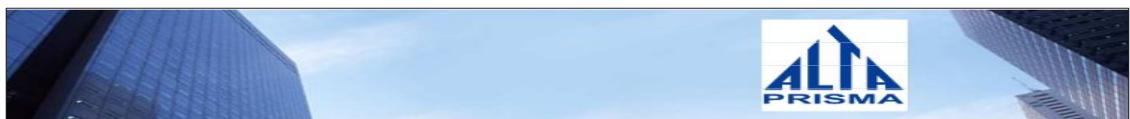
Madame Paule Dalhia ONUVIET (Gabon), Inspecteur Principal, Attaché Douanier à l'Ambassade de la République Gabonaise à Bruxelles, Messieurs Crépin NAMDENGANANA (RCA), Inspecteur des douanes et Rodrigue BOUBOU KAMDEM (Cameroun), Inspecteur Principal des Douanes, Expert Accrédité DPI de OMD.

Y compris les 27 Parties ayant ratifiés la Convention, dont 16 États Parties à la Convention ainsi que 11 pays participant pour la première fois : Burundi, Cameroun, Tchèque, Égypte (États non-signataires), Tchad, du Chili, du Congo, d'Israël, de l'Italie, de la République slovaque et de la Tunisie (États signataires).

Outre l'AIDF, d'autres observateurs des Organisations Internationales notamment : ASOP EU, EUROPOL, FEDEFARMA, FIGHT THE FAKES ALLIANCE, INTERPOL, OPALS, PSI, LEEM, L'OMSA ET L'OMS, y compris les représentants d'autres organes du Conseil de l'Europe, tels que l'Antidopage, l'APCE, le CMED et le CD-P-PH, étaient présents.

Les prochaines sessions plénières se tiendront du 28 au 30 avril 2026 en Moldavie et du 23 au 25 septembre 2026 à Strasbourg (France).





## Le protectionnisme raisonné. Une voie à suivre ?

Entretien avec **Monsieur Luc DOUMONT**,

Ancien fonctionnaire des Douanes françaises, Président de l'Association Internationale des Douaniers Francophones (AIDF)

Propos recueillis par **Monsieur Ghenadie RADU**, Dr en droit, Altaprisma (formations douane et commerce international), Membre de l'AIDF

Paris, le 12 novembre 2025

**Dr Ghenadie RADU : Merci d'avoir trouvé le temps de m'accorder cet entretien, pourriez-vous nous présenter brièvement s'il vous plaît ?**

**M. Luc DOUMONT** : Ancien fonctionnaire des Douanes françaises, j'exerce actuellement la fonction de Président de l'Association Internationale des Douaniers Francophones (AIDF). Créée en 2016, notre association célébrera en mars prochain ses dix années d'existence, au service du renforcement des liens, du partage d'expériences et de la coopération entre douaniers francophones à travers le monde.

**Dr Ghenadie RADU : Comment définiriez-vous le concept de « protectionnisme raisonné » ? En quoi ce concept diffère-t-il du celui de « protectionnisme traditionnel » ?**

**M. Luc DOUMONT** : Le protectionnisme raisonné, selon moi, pourrait être défini comme une approche économique et politique visant à articuler la nécessaire ouverture des marchés à la préservation des intérêts stratégiques nationaux. Il se distingue du protectionnisme traditionnel, souvent perçu comme une logique de fermeture, en proposant une conception équilibrée, sélective et proportionnée de la protection économique.

Cette notion repose sur l'idée que la libéralisation intégrale des échanges ne garantit pas, à elle seule, l'équité et la stabilité du commerce mondial. Dans un contexte de concurrence, parfois déloyale, qui déstabilise les économies, de crises récurrentes des chaînes d'approvisionnement et de dépendances accrues à certains secteurs ou régions, le protectionnisme raisonné vise à corriger les déséquilibres structurels et à renforcer la résilience économique des nations, sans remettre en cause le principe d'ouverture commerciale.

Trois axes principaux caractérisent cette approche :

- 1. La protection ciblée** : il s'agit de défendre les secteurs stratégiques, les filières locales et les emplois essentiels, sans instaurer de barrières systématiques ni discriminatoires.

**2. La régulation équitable** : le protectionnisme raisonné s'appuie sur des mécanismes de contrôle, de transparence et de réciprocité qui doivent être renforcés afin d'assurer des conditions de concurrence loyales entre acteurs économiques. L'instauration de clauses miroirs dans les accords de libre-échange est un exemple parmi d'autres.

**3. La coopération internationale** : loin de promouvoir le repli, cette doctrine encourage le dialogue entre États, administrations douanières et organisations internationales pour harmoniser les pratiques et garantir un commerce responsable. Dans ce cadre, une refonte des règles de fonctionnement de l'OMC me paraît indispensable, compte tenu des blocages actuels.

Ainsi, le protectionnisme raisonné ne se réduit pas à une doctrine défensive. Il constitue une stratégie d'ouverture maîtrisée, fondée sur la responsabilité, la souveraineté économique et la coopération internationale. Il propose une voie médiane entre le libéralisme intégral et l'isolement économique, en plaçant la régulation au service du développement et de la stabilité globale.

**Dr Ghenadie RADU : Quels seraient, selon vous, les avantages et les inconvénients liés au recours au protectionnisme raisonné ?**

**M. Luc DOUMONT** : Les principaux avantages et inconvénients du protectionnisme raisonné.

## I. Les avantages

**1. Renforcement de la souveraineté économique.** Le protectionnisme raisonné permet aux États de préserver le contrôle sur leurs secteurs stratégiques (énergie, alimentation, numérique, santé, défense, etc.). En limitant la dépendance vis-à-vis des fournisseurs étrangers, il favorise une autonomie décisionnelle accrue et une meilleure résilience face aux crises internationales. Ainsi les États arrivent à mieux préserver leur souveraineté dans une période où le retour des empires économiques est de plus en plus évident.

**2. Soutien à la production locale et à l'emploi.** En instaurant des mesures ciblées de protection ou de soutien, cette approche encourage le développement des entreprises nationales et la création d'emplois durables. Elle stimule l'innovation et la compétitivité interne, tout en valorisant les circuits économiques régionaux.

**3. Encouragement d'un commerce équitable et loyal.** Le protectionnisme raisonné vise à corriger les distorsions de concurrence liées aux pratiques déloyales (dumping, subventions, contrefaçons). Il contribue ainsi à établir un cadre commercial plus juste, garantissant la transparence et la qualité des échanges.

**4. Protection des consommateurs et de l'environnement.** En contrôlant plus strictement les produits importés, cette politique favorise la sécurité sanitaire, la qualité des biens et la protection de l'environnement, notamment par la limitation

des produits non conformes ou polluants.

**5. Stabilisation macroéconomique.** Dans un contexte d'instabilité mondiale, le protectionnisme raisonné peut agir comme un amortisseur contre les chocs économiques externes, limitant les effets de la volatilité des marchés mondiaux sur les économies nationales.

## II. Les inconvénients

**1. Risque de représailles commerciales.** Même lorsqu'il est sélectif et proportionné, le protectionnisme raisonné peut entraîner des mesures de rétorsion de la part des partenaires commerciaux, compromettant ainsi les exportations et les relations diplomatiques.

**2. Housse possible des coûts pour les consommateurs.** La protection des productions locales peut se traduire par une augmentation des prix ou une réduction de la diversité des produits disponibles sur le marché intérieur, ce qui peut affecter le pouvoir d'achat.

**3. Ralentissement potentiel de l'innovation.** Si la protection devient trop confortable pour certaines entreprises nationales, elle peut diminuer les incitations à innover ou à améliorer la compétitivité, affaiblissant la performance globale à long terme.

**4. Complexité de mise en œuvre et de régulation.** Le protectionnisme raisonné exige une gouvernance fine et transparente : identifier les secteurs à protéger, calibrer les mesures et éviter les abus administratifs. Sans coordination efficace, il peut générer bureaucratie, lenteurs et incohérences réglementaires.

**5. Tensions avec les règles du commerce international.** Certaines mesures protectrices, même raisonnées, peuvent être perçues comme contraires aux accords de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ou à d'autres engagements multilatéraux, créant des tensions juridiques et politiques.

Le protectionnisme raisonné se veut une alternative pragmatique entre le libre-échange intégral et le repli économique. Son avantage majeur réside dans sa capacité à protéger les intérêts essentiels, tout en préservant l'ouverture et la coopération internationale. Cependant, son efficacité dépend étroitement de la clarté de ses objectifs, de la proportionnalité des mesures adoptées et de la qualité de la gouvernance douanière et économique qui l'accompagne.

En somme, il s'agit d'un protectionnisme d'équilibre : bénéfique lorsqu'il est fondé sur la transparence, la responsabilité et la concertation, mais risqué s'il dérive vers l'arbitraire ou la surprotection.

**Dr Ghenadie RADU : Pensez-vous que le recours au protectionnisme raisonné permettrait d'écrire un nouveau chapitre en matière commerciale internationale, ou bien il s'agit d'un phénomène de « mode » ?**

**M. Luc DOUMONT** : L'émergence du protectionnisme raisonné traduit moins un retour au passé qu'une adaptation du commerce international aux défis contemporains. Loin d'être un simple effet de mode, ce concept reflète une mutation profonde des rapports économiques mondiaux et des priorités politiques des États.

Depuis la fin du XX<sup>e</sup> siècle, la mondialisation s'est appuyée sur le postulat selon lequel la libéralisation totale des échanges conduirait mécaniquement à la prospérité et à la stabilité. Les crises successives, financière (2008), sanitaire (COVID19), énergétique, géopolitique, ont mis en lumière les vulnérabilités systémiques d'un modèle fondé sur la dépendance et la dérégulation. Dans ce contexte, le protectionnisme raisonné n'est pas une régression, mais une tentative d'adaptation du commerce international à un environnement plus incertain, plus concurrentiel et plus exigeant sur le plan éthique, social et environnemental.

Le protectionnisme raisonné repose sur la recherche d'un équilibre entre ouverture commerciale et autonomie stratégique. Il ne s'agit plus de choisir entre mondialisation et fermeture, mais de définir les conditions d'une mondialisation régulée : respectueuse des règles, protectrice des populations et compatible avec les objectifs de développement durable. De ce point de vue, il pourrait bien ouvrir un nouveau chapitre du commerce international, en redéfinissant les notions de compétitivité, de loyauté et de durabilité. Les politiques industrielles, énergétiques et douanières convergent désormais vers une logique de résilience et de sécurité collective, plutôt que de simple performance économique. Toutefois, le concept peut perdre sa portée s'il est utilisé de manière instrumentalisée ou circonstancielle. Si le protectionnisme raisonné se réduit à un argument politique conjoncturel pour justifier des mesures protectionnistes classiques, il risque effectivement de n'être qu'un phénomène de mode, sans impact durable sur la gouvernance du commerce mondial. Sa légitimité repose donc sur sa cohérence à long terme : transparence, proportionnalité et coopération internationale doivent en rester les piliers.

Le véritable enjeu du protectionnisme raisonné réside dans sa capacité à inspirer une réforme du cadre multilatéral. En intégrant la notion de sécurité économique, de justice commerciale et de durabilité dans les discussions internationales (notamment au sein de l'OMC), il pourrait contribuer à repenser les fondements du commerce mondial. Dans cette perspective, il ne s'agit pas d'un simple ajustement, mais bien d'un nouveau paradigme, susceptible de concilier souveraineté et solidarité à l'échelle mondiale.

Le protectionnisme raisonné dépasse le statut de phénomène de mode pour s'affirmer comme une évolution nécessaire du commerce international. Il traduit la recherche d'un modèle plus équilibré, fondé sur la régulation, la responsabilité et la coopération. Son avenir dépendra toutefois de la volonté politique des États et de la capacité des institutions internationales à intégrer cette logique dans une gouvernance globale rénovée.

Concrètement, il ne s'agit pas d'un retour au protectionnisme d'hier, mais d'une tentative d'inventer le commerce équitable de demain.

**Dr Ghenadie RADU : Quel serait, selon vous, le rôle de la Douane en matière de protectionnisme raisonné ?**

**M. Luc DOUMONT** : La Douane occupe une position stratégique au cœur du protectionnisme raisonné. En tant qu'administration chargée de réguler les échanges, elle est à la fois gardienne des frontières économiques et facilitatrice du commerce international. Son rôle consiste à concilier deux impératifs, souvent perçus comme opposés : protéger les intérêts nationaux tout en préservant la fluidité des échanges légitimes.

Dans le cadre du protectionnisme raisonné, la Douane assure la protection des filières nationales contre les pratiques déloyales (dumping, contrefaçon, sous-évaluation, fraude fiscale, etc.). Elle veille à ce que les produits importés respectent les normes de qualité, de sécurité et d'origine, garantissant ainsi la loyauté du commerce et la sécurité des consommateurs. Cette fonction de contrôle n'a pas pour but de fermer les marchés, mais de rétablir des conditions de concurrence équitables entre les producteurs locaux et étrangers.

La Douane joue également un rôle de régulateur économique. Par la mise en œuvre de droits de douane modulés, de mesures de sauvegarde ou de quotas sélectifs, elle contribue à corriger les déséquilibres structurels du commerce international.

Dans un contexte de volatilité des marchés, elle devient un outil de stabilisation permettant aux États de protéger temporairement leurs secteurs stratégiques sans rompre avec les principes du libre-échange.

Le protectionnisme raisonné ne se conçoit pas sans transparence ni coopération. La Douane, par son rôle de facilitateur des échanges, participe à la mise en œuvre de politiques commerciales claires, prévisibles et conformes aux engagements internationaux. Grâce à la dématérialisation des procédures, à la gestion du risque et à la coopération inter-administrations, elle favorise un commerce sûr et fluide, où la protection n'est pas synonyme de lourdeur administrative.

Dans un contexte marqué par les menaces transnationales (trafics, terrorisme, crise sanitaire, cyber-risques), la Douane constitue un rempart essentiel à la sécurité nationale et économique. Elle contrôle les flux physiques et numériques de marchandises, de capitaux et de données, contribuant à la souveraineté économique des États. Ce rôle élargi renforce sa position en tant qu'acteur central du protectionnisme raisonné, garant d'une ouverture maîtrisée et sécurisée.

Enfin, la Douane participe activement à la construction d'un cadre multilatéral équilibré. Par la coopération douanière, l'échange d'informations et la mutualisation des bonnes pratiques (notamment dans l'espace francophone à travers l'Association Internationale des Douaniers Francophones / AIDF), elle promeut une vision du commerce fondée sur la solidarité, la conformité et la confiance mutuelle. Le protectionnisme raisonné trouve ainsi sa dimension internationale grâce à l'action coordonnée des administrations douanières.

Le rôle de la Douane dans le protectionnisme raisonné est à la fois économique, sécuritaire et diplomatique. Elle incarne la frontière intelligente : celle qui protège sans isoler, qui contrôle sans bloquer, et qui facilite sans déréguler. Par son expertise et son adaptabilité, la Douane s'impose comme un acteur pivot de la mondialisation régulée, garant d'un commerce équitable, sûr et durable.

## Le mot de la fin

**M. Luc DOUMONT** : Réinventons de nouvelles mesures de protection douanière dans le cadre d'un protectionnisme raisonné. Pour y arriver, quelques propositions.

1. Instaurer des droits de douane modulés selon la performance environnementale et sociale des produits importés, afin de valoriser les chaînes responsables et décourager le dumping social et climatique.
2. Mettre en œuvre des droits ou quotas transitoires pour les secteurs clés (santé, agroalimentaire, énergie, technologies vertes) afin de favoriser la montée en gamme et la relocalisation.
3. Créer un label douanier garantissant la transparence des chaînes d'origine, la diversification des fournisseurs et la conformité aux normes sociales minimales.
4. Instituer un comité de suivi au sein de l'Union européenne pour évaluer en continu l'impact des mesures et ajuster la politique douanière.

Ces mesures doivent être limitées dans le temps et révisables. Bien entendu, les critères mis en œuvre feraient l'objet d'une publication systématique ainsi que les données et résultats. Ces nouvelles mesures seraient appliquées dans le respect du cadre multilatéral de l'OMC et des accords régionaux.

\* \* \*

Altaprisma n'entend donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises dans ce texte. Ces opinions doivent être considérées comme propres à leur auteur. En aucun cas la responsabilité d'Altaprisma ne pourra être engagée. La reproduction partielle ou intégrale de ce texte est autorisée à condition d'indiquer la source.



Le professionnalisme et la compétence d'un membre de la Délégation AIDF Comores reconnus par les autorités douanières comoriennes en la personne de Monsieur **Ibrahim Mahamoud Abdallah**, actuellement Chef des opérations commerciales au centre douanier de Moroni-Port.

L'AIDF lui adresse ses sincères félicitations.



L'Union européenne a décidé de supprimer en 2026 l'exemption de droits de douane pour les colis importés d'une valeur inférieure à 150 €.

Actuellement, ces colis paient la TVA mais sont dispensés de droits de douane.

Cette décision vise à :

- Rétablir une concurrence équitable entre les vendeurs européens et les plate-formes de e-commerce hors UE.
- Répondre au boom des importations de petits colis, souvent sous-déclarés.
- Simplifier et moderniser les procédures douanières, dans le cadre de la réforme douanière européenne de 2023.

En attendant la mise en place du futur Centre de données douanières de l'UE (prévu pour 2028), une méthode temporaire de calcul des droits sera utilisée.

L'accord marque une étape majeure dans la réforme des douanes et prépare un système plus transparent et harmonisé pour les importations en ligne.



La Délégation AIDF Congo Brazzaville, dans le cadre des valeurs fondamentales de solidarité et de fraternité qui unissent les membres de l'Association Internationale des Douaniers Francophones (AIDF), la section AIDF Congo Brazzaville a procédé à la remise d'une somme de **300 000 francs CFA** (soit 457,34 €) à notre collègue **Timplard Monomosi**.

Ce soutien financier vise à l'accompagner et à lui permettre de participer aux obsèques de sa chère maman, en ce moment de profonde douleur et de recueillement.

Par ce geste, l'AIDF Congo Brazzaville réaffirme que l'AIDF est avant tout une famille, présente non seulement dans les moments de réussite, mais aussi — et surtout — dans les épreuves les plus difficiles.

Que notre collègue Timplard Monomosi trouve ici l'expression de notre compassion, de notre réconfort fraternel et de nos vœux de paix et de courage.



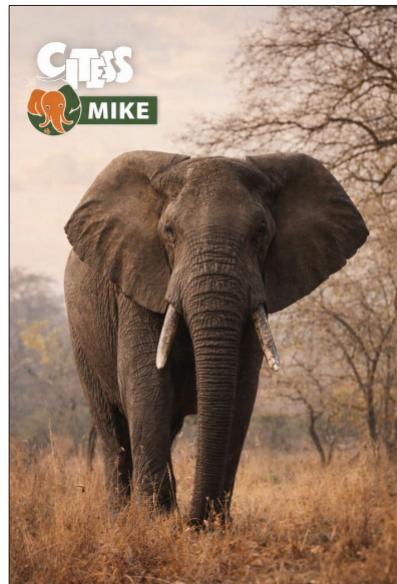
**La Déléguée AIDF Congo-Brazzaville Madame Félicité Moussavou Tsona.**

Un bel exemple que notre délégation du Congo-Brazzaville nous offre en cette fin d'année. Je tiens à remercier et féliciter nos vaillants membres du Congo Brazzaville.

**Luc Doumont  
Président AIDF**

## Le programme MIKE de la CITES : un levier stratégique pour l'action douanière contre le trafic de l'ivoire

Lancé en 1999 sous l'égide de la CITES, le programme MIKE (Monitoring the Illegal Killing of Elephants) constitue aujourd'hui un outil essentiel dans la lutte internationale contre le braconnage des éléphants et le trafic illicite de l'ivoire. Approuvé par le Comité permanent de la CITES lors de sa 41<sup>e</sup> réunion, ce programme répond à un besoin fondamental : disposer de données fiables pour soutenir les décisions opérationnelles et stratégiques des États, y compris celles des administrations douanières.



### MIKE : de la collecte de données au ciblage douanier

Le programme MIKE repose sur un système de surveillance basé sur des sites, avec plus de 70 sites en Afrique (32 États de l'aire de répartition) et 30 sites en Asie (13 États). Les informations recueillies sur les cas de mise à mort illégale d'éléphants permettent d'identifier les zones géographiques, les périodes et les modes opératoires à risque élevé.

Pour les services douaniers, ces données constituent un outil précieux de renseignement. Elles contribuent à affiner les profils de risque, à orienter le ciblage des contrôles aux frontières et à renforcer la surveillance des flux commerciaux susceptibles de dissimuler de l'ivoire ou des produits dérivés.

### Complémentarité entre MIKE et l'action des douanes

Si le programme MIKE agit principalement en amont, au niveau des zones de prélèvement illégal, son efficacité repose sur la complémentarité avec les actions menées en aval, notamment par les douanes. Les administrations douanières jouent un rôle clé dans :

- la détection des cargaisons frauduleuses ;
- l'interception de l'ivoire et des spécimens protégés ;
- la collecte de preuves nécessaires aux poursuites judiciaires ;
- la coopération avec les autorités CITES nationales et internationales.

Dans ce contexte, MIKE fournit aux douanes un cadre analytique permettant de relier les données de terrain aux saisies effectuées aux frontières.

### Un appui à la gestion des risques douaniers

L'intégration des données issues du programme MIKE dans les systèmes de gestion des risques douaniers renforce l'efficacité des contrôles. Elle permet d'anticiper les évolutions du trafic illicite, d'adapter les dispositifs de surveillance et d'optimiser

l'allocation des ressources humaines et matérielles.

Cette approche fondée sur le renseignement et l'analyse est pleinement cohérente avec les principes modernes de contrôle douanier, axés sur la sélectivité, la coopération interservices et la facilitation du commerce licite.

## Les douanes au cœur de la lutte contre la criminalité environnementale

Face à l'essor de la criminalité environnementale transnationale, le programme MIKE contribue à renforcer la place des douanes comme acteur central de la protection de la biodiversité. En articulant données scientifiques, renseignement opérationnel et coopération internationale, MIKE soutient une action douanière plus ciblée, plus efficace et mieux coordonnée.

En ce sens, le programme MIKE ne se limite pas à la conservation des éléphants : il constitue un outil stratégique au service de la sécurité, de l'État de droit et du développement durable, domaines dans lesquels les douanes occupent un rôle de premier plan.

The image is a composite of two photographs. The top half shows three medical professionals in blue scrubs and caps performing surgery in an operating room. The bottom left shows a patient lying in a hospital bed, with a medical professional standing by. To the right of the operating room photo is the TMS logo, which includes a stylized green and red emblem above the letters "TMS". Below the operating room photo is a row of nine circular icons representing different organs: heart, lungs, stomach, liver, kidneys, brain, eye, ear, and tooth. A red banner across the middle contains the text "EVACUATION SANITAIRE". To the right of the banner is a section titled "UNE RÉPONSE GLOBALE À TOUS VOS SOUCIS DE SANTÉ" with a subtext about providing solutions for health challenges. It also features a row of flags representing various countries and the text "NOS CONVENTIONS". At the very bottom are contact details: "Les Berges du Lac Tunis 1050", phone numbers "+216 24 642 302 / +216 24 642 301", email "sameh.maraoui@tmsmedical.net", and website "www.tmsmedical.net".



## AIDF NIGERIA – Association Internationale des Douanes Francophones sur le rôle des organisations régionales dans le renforcement de la coopération Douane- impôts

Je suis **Jules TAPSOBA**, Membre de l'Association Internationale des Douanes Francophones (AIDF) du NIGERIA. Je suis Economiste et Inspecteur des impôts, cadre de l'Administration fiscale du Burkina Faso pendant une vingtaine d'années, notamment à la Direction Générale des Impôts (DGI). Expert en Fiscalité intérieure ou de porte auprès des Commissions de la CEDEAO et de l'UEMOA ; je suis actuellement Secrétaire Exécutif du Forum des Administrations Fiscales Ouest-Africaines (FAFOA /WATAF). Par le passé, et en ma qualité de Conseiller spécial du Premier ministre du Burkina Faso, j'étais chargé des questions de Finances publiques, à savoir la coordination des actions des Régies des Douanes, des Impôts et du Trésor.

Au plan international, j'ai eu plusieurs expériences professionnelles qui m'ont permis de mieux appréhender la matière douanière et fiscale (CEDEAO, UEMOA, FMI, Banque Mondiale, Union Européenne, etc.).

### 1 - A propos du FAFOA-WATAF

Le Forum des Administrations Fiscales Ouest Africaines (FAFOA ou WATAF en Anglais) a été créé afin de contribuer au renforcement des capacités des Administrations fiscales et douanières grâce à une amélioration des services publics pour soutenir le développement des pays en Afrique de l'Ouest.

Le FAFOA est composé de 16 pays membres, dont 15 Pays de la CEDEAO et la République Islamique de Mauritanie. Pour tenir compte des récents regroupements en Afrique, on peut dire, sous réserve d'autres changements, que le FAFOA comprend les 3 pays de l'Alliance des Etats du Sahel (AES), 12 pays de la CEDEAO et la Mauritanie.

### 2 - Le renforcement de la coopération Douanes-Impôts

Il convient de rappeler le fait que les services des Douanes et les services des Impôts font partie de la famille de « Régie financière ». En dépit de la spécificité des tâches de chacun de ces services, la synergie d'actions communes s'est révélée nécessaire pour l'optimisation des recettes.

Travailler ensemble pour une meilleure fiscalité constitue un défi à l'échelle régional. Le WATAF et les Douanes renforcent leur coopération dans les administrations des douanes en Afrique de l'Ouest.

Ceci est une réalité car le WATAF a récemment rencontré l'Administration des Douanes à Niamey, au Niger, afin de faire progresser des objectifs communs visant à améliorer la fiscalité en Afrique de l'Ouest.

Les douanes jouent un rôle essentiel dans la mobilisation des recettes intérieures, et cet échange marque le début d'une coopération renforcée entre les services douaniers et les administrations fiscales internes. Cette collaboration s'étendra aux 16 États membres du WATAF, en appui à une meilleure coordination, à des systèmes fiscaux plus efficaces et à une approche plus harmonisée de l'administration des recettes.

Pour les années à venir, le FAFOA prévoit des activités de renforcement des capacités en matière de contrôle, de gestion des ressources humaines, de TVA, de gestion des dépenses fiscales et de coopération avec la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF). Ces activités, qui impliquent à la fois les services des Impôts et des Douanes, vont contribuer à renforcer la gouvernance fiscale et douanière. A titre d'illustration, la mission d'assistance technique réalisée en Guinée Bissau, du 13 au 27 janvier 2025, sur la gestion de la TVA et les taxes foncières a réuni les agents des Impôts, des Douanes et ceux du ministère des Finances

#WATAF #Douanes #AdministrationFiscale #MobilisationDesRecettes #AfriqueDeL'Ouest #IntégrationRégionale #FinancesPubliques

**Jules TAPSOBA**

**Secrétaire Exécutif, FAFOA – WATAF  
Membre de l'AIDF du NIGERIA**



Le Secrétaire Général de AIDF RDC, monsieur **Timplard Monomosi** a été accueilli à son retour en RDC après avoir assisté aux obsèques de sa maman au CongoBrazzaville, par le Comité Directeur de l'AIDF RDC.



À cette occasion, une enveloppe conséquente lui a été remise en vue d'apporter un appui aux personnes qui viendront lui rendre visite à son retour dans sa province, lieu de l'exercice de ses fonctions.

**Madame Christine Maduku**  
Déléguée AIDF RDC



swiss competencies  
in security solutions  
and consulting

MonQey  
forensic



### Ambre TIBERGHIEN

Titulaire d'une Maîtrise universitaire ès Sciences en science forensique de l'Université de Lausanne, Suisse  
Spécialiste Junior en Science forensique chez MonQey forensic, swiss MonQey

## Le contrôle visuel et physique : pilier fondamental de la lutte contre la fraude documentaire

La fraude documentaire est aujourd'hui l'un des défis majeurs auxquels sont confrontés les services douaniers. Avec la multiplication des outils d'impression, de numérisation et, plus récemment, de génération d'images par intelligence artificielle, la fabrication de faux documents est devenue plus accessible, plus rapide et parfois d'une qualité redoutable. Dans ce contexte, le rôle de l'agent de terrain est primordial puisqu'il est le premier rempart dans la lutte contre la fraude documentaire.

Pour mieux comprendre et détecter ces falsifications, il est essentiel de distinguer leurs principales formes. La contrefaçon désigne un document dont toutes les parties ont été imitées, souvent à partir d'une pièce d'identité authentique. La falsification du contenu correspond à des manipulations effectuées sur un document original, dans lesquelles certaines informations sont supprimées ou remplacées. Enfin, la falsification en blanc concerne des documents originaux vierges, dérobés puis remplis par un office non autorisé.

Le contrôle des documents sur le terrain repose sur une procédure de détection graduée, qui progresse du général au particulier et du moins au plus technique. Le contrôle visuel et physique constitue la première étape de cette démarche. Il s'adresse avant tout à un public opérationnel, souvent confronté à des contraintes de temps et de moyens, mais disposant des connaissances fondamentales pour reconnaître un document authentique. Ce premier niveau s'appuie sur l'expérience et le sens de l'observation du contrôleur, associés à la simple manipulation du document.

Le second niveau, dit contrôle renforcé par moyens auxiliaires, mobilise des outils de terrain afin de révéler les sécurités invisibles à l'œil nu et de confirmer les doutes soulevés lors du premier niveau. Parmi ces moyens auxiliaires figurent notamment la lampe UV, la lampe de poche, la loupe et la brucelle, chacun permettant de vérifier des éléments de sécurité spécifiques aux documents. Ces deux niveaux complémentaires permettent ainsi aux agents d'identifier les signes visibles de manipulation, directement sur le terrain, sans recourir à un laboratoire spécialisé. Appliqués successivement ou combinés selon le contexte, ces deux niveaux forment une méthode complète, rapide et adaptée aux réalités du contrôle douanier.

Enfin, un troisième niveau, dit niveau forensique, est réservé aux experts des laboratoires et services spécialisés. Il repose sur des analyses scientifiques approfondies et sur l'utilisation d'équipements de haute précision, permettant d'évaluer l'authenticité ou la falsification d'un document lorsque les contrôles de terrain ne suffisent plus.

Le présent article porte sur le premier niveau de contrôle, à savoir l'examen visuel et physique. Dans ce cadre, et en raison de contraintes de temps et/ou de moyens, l'attention se concentre généralement sur la

page des données personnelles, la plus sensible et la plus exposée aux manipulations. Cet examen vise avant tout à établir si le document présenté peut être considéré comme valable, authentique et reconnu, ce qui constitue l'objectif premier de toute procédure de contrôle. Ce niveau permet de détecter rapidement les anomalies visibles et les incohérences logiques dans la présentation du document ou les informations qu'il contient, écartant ainsi une grande partie des faux basiques, issus de photocopies, scans ou reproductions domestiques.

## 1. Contrôle de la cohérence identitaire

Le contrôle débute par la comparaison entre la personne physique et la photographie du document. L'agent observe attentivement la morphologie du visage : la forme de la tête (ronde, ovale, rectangulaire), la position et la forme des yeux (alignés, inclinés, en amande), la densité des sourcils, la largeur du nez, la forme et la position des oreilles, la taille de la bouche et l'épaisseur des lèvres. Les particularités physiques telles que les cicatrices, taches de naissance ou grains de beauté constituent d'excellents repères. Ces éléments doivent correspondre à la photographie, tout en tenant compte des effets du temps, de l'éclairage, de la barbe, du maquillage ou du port de lunettes.

## 2. Contrôle de la cohérence administrative

L'agent examine ensuite la cohérence des données administratives figurant sur le document. La personne physique doit pouvoir correspondre à la date de naissance, la nationalité à la langue du document, et les dates de délivrance ou de validité doivent suivre une logique chronologique. Une date inversée, une discordance entre la photo et le sexe indiqué, ou encore une langue de rédaction incohérente avec le pays d'émission sont souvent révélatrices d'une falsification du contenu.

## 3. Analyse de l'aspect général du document

Le premier regard global porté sur le document reste déterminant. Le douanier évalue son format, ses couleurs, la typographie utilisée, la disposition des éléments, l'alignement des textes et la qualité de la photographie ; des éléments qui doivent répondre à des critères stricts propres à chaque pays. Une impression floue, un logo approximatif, une marge irrégulière ou une faute d'orthographe constituent souvent les premiers indices d'une contrefaçon. L'objectif est de déterminer si le document présente l'apparence habituelle d'un modèle authentique : un papier trop fin, une plastification grossière ou une teinte inhabituelle peuvent suffire à éveiller les soupçons quant à une éventuelle altération du document.



*Contrefaçon d'une carte d'identité française*

## 4. Contrôle physique par la manipulation

Dans le prolongement de l'observation visuelle, le contrôle physique vient compléter le regard par le toucher. Même sans matériel, le contrôleur peut déjà détecter des anomalies concernant la texture du papier ou du plastique, l'épaisseur et la rigidité du support, le relief perceptible de certaines impressions (taille-douce) et les éléments de sécurité simples comme les filigranes visibles par transparence, les guilloches, les perforations laser, les zones thermoscellées ou la correspondance parfaite entre le recto et le verso (impression simultanée). Ces vérifications, accessibles par simple manipulation, permettent d'ores et déjà d'écartier de nombreux faux et de repérer les documents altérés ou contrefaçons.

## 5. Recherche des signes visibles de manipulation

Enfin, l'attention doit porter sur les signes visibles de manipulation. Ratures, collages, zones pixellisées autour de la photographie, marges décalées, traces de découpe, etc., sont autant d'indices à ne pas négliger. Un document trop neuf malgré une date ancienne, ou au contraire excessivement abîmé sans justification, peut lui aussi trahir une tentative de dissimulation. Ces indices constituent autant de signaux d'alerte qui justifient de passer au contrôle renforcé par des moyens auxiliaires pour confirmation.



Contrefaçon d'une carte d'identité polonaise



Contrefaçon d'un permis de conduire polonais

En résumé, le contrôle visuel et physique constitue la première ligne de défense contre la fraude documentaire. Fondé sur l'observation, le toucher et l'expérience de l'agent, il permet de repérer rapidement les anomalies les plus évidentes et de filtrer une grande partie des faux basiques, tels que les copies, les scans ou les documents altérés de manière grossière. L'examen de l'aspect général du document, la vérification des éléments de sécurité et l'analyse de la cohérence identitaire et administrative permettent d'identifier les signes visibles de manipulation avant tout recours à des outils plus sophistiqués. Cet examen vise avant tout à établir si le document présenté peut être considéré comme valable, authentique et reconnu, ce qui constitue l'objectif premier de toute procédure de contrôle. Cette approche graduée offre aux agents un moyen rapide et efficace d'évaluer l'authenticité des documents, avant de recourir, si nécessaire, au contrôle renforcé par moyens auxiliaires, étape de vérification plus spécifique. À ce stade, l'œil, le toucher et l'expérience demeurent les instruments les plus fiables, soulignant l'importance de la formation continue et de la pratique de terrain.

## ***Flettes fantômes et pavillons de complaisance : un défi majeur pour les douanes et la sécurité maritime***



Illustration : pétrolier - Pixabay

Dans l'ombre des grandes routes commerciales maritimes se développe une économie parallèle qui échappe largement aux radars traditionnels du contrôle international. Les flottes fantômes et les pavillons de complaisance ne sont plus de simples anomalies du transport maritime mondial : ils constituent aujourd'hui un défi stratégique pour les administrations douanières, en première ligne dans la lutte contre la fraude, la contrebande et le contournement des sanctions internationales. Au niveau européen, le Parlement demande un renforcement des capacités douanières/maritimes pour détecter et immobiliser les navires sans assurance ou sans enregistrement clair, en combinant surveillance satellite/drones et inspections ciblées.

Si le commerce maritime reste le moteur de la mondialisation, son versant opaque fragilise les mécanismes de contrôle, met en danger la sécurité des échanges et affaiblit la crédibilité du droit international. Pour les douanes, ces pratiques représentent un terrain complexe où se mêlent fraude documentaire, opacité juridique et criminalité transnationale.

L'usage des pavillons de complaisance n'est pas récent. Dès le début du XXe siècle, certains armateurs ont compris l'intérêt d'immatriculer leurs navires dans des États offrant des conditions particulièrement avantageuses : fiscalité réduite, exigences sociales minimales et contrôle administratif limité. Après la Seconde Guerre mondiale, le phénomène prend une ampleur considérable avec l'émergence de registres ouverts tels que ceux du Panama ou du Liberia. Progressivement, le lien traditionnel entre le navire, son propriétaire et l'État du pavillon s'affaiblit. Pour les douanes, cette rupture complique l'identification des responsabilités et fragilise la chaîne de contrôle du commerce international.

Aujourd'hui, une part significative de la flotte mondiale bat pavillon de complaisance y compris au sein de l'Union européenne (Chypre, Malte, Le Luxembourg). Si cette

pratique n'est pas illégale en soi, elle devient problématique lorsque l'État du pavillon n'exerce plus un contrôle effectif sur les navires immatriculés, laissant place à des abus systématiques.

Plus récentes, les flottes fantômes incarnent une évolution inquiétante de l'opacité maritime. Ces navires, souvent anciens et immatriculés sous pavillon de complaisance, opèrent volontairement en marge des systèmes de surveillance internationaux.

Leur mode opératoire est désormais bien connu des services douaniers :

- désactivation ou manipulation des systèmes d'identification automatique (AIS) ;
- changements fréquents de nom, de pavillon et de propriétaire ;
- recours à des sociétés écrans pour masquer les bénéficiaires effectifs ;
- transbordements de marchandises en haute mer afin d'effacer la traçabilité des cargaisons.

Ces pratiques sont particulièrement utilisées pour le transport de marchandises sous sanctions, notamment les hydrocarbures, mais aussi pour le trafic d'armes, de stupéfiants ou de produits de contrebande.

Du point de vue douanier, flottes fantômes et pavillons de complaisance répondent à une même logique : contourner les règles.

Pour les opérateurs concernés, l'objectif est triple :

- échapper aux contrôles douaniers, maritimes et portuaires ;
- contourner les sanctions économiques et embargos internationaux ;
- réduire les coûts en évitant taxes, droits de douane et normes contraignantes.

Cette stratégie repose sur une exploitation méthodique des failles du système international, notamment le manque de coordination entre États, la faiblesse de certains registres maritimes et la complexité des chaînes logistiques mondiales.

Cela a des conséquences directes pour l'action des douanes.

Les pavillons de complaisance compliquent l'échange d'informations entre administrations. Lorsqu'un navire est immatriculé dans un État peu coopératif, l'accès aux données relatives à la propriété réelle, aux antécédents du navire ou à sa conformité réglementaire devient extrêmement limité.

Pour les flottes fantômes, cette difficulté est portée à son paroxysme : documents falsifiés, itinéraires dissimulés et cargaisons maquillées rendent le ciblage douanier particulièrement délicat. Ces navires constituent des vecteurs privilégiés de fraudes douanières à grande échelle : fausses déclarations d'origine, sous-évaluation des marchandises, contournement des droits et taxes, ou encore violation des régimes de sanctions. Ils peuvent également être utilisés par des réseaux criminels organisés, renforçant le lien entre fraude douanière, blanchiment de capitaux et criminalité internationale.

Du point de vue de la sécurité maritime, les flottes fantômes représentent une menace sérieuse. Les navires sont souvent vétustes, mal assurés et exploités sans respect des normes internationales. En cas d'accident ou de pollution, l'identification du responsable devient un casse-tête juridique. Les conséquences

environnementales, notamment en cas de marée noire, ont un impact direct sur les États côtiers et mobilisent fortement les services douaniers dans leurs missions de protection du territoire.

Face à ces défis, les administrations douanières jouent un rôle central. Le renforcement du ciblage fondé sur l'analyse de risque, le partage d'informations entre États, l'utilisation des données satellitaires et la coopération avec les autorités maritimes et portuaires sont devenus indispensables.

Les États du port disposent également d'un levier essentiel : refuser l'accès aux ports aux navires suspects, renforcer les inspections relatives aux navires soumis au code ISPS (International Ship and Port Facility Security Code – mis en œuvre par l'Organisation Maritime Internationale) et exiger une transparence accrue sur la propriété et l'origine des cargaisons.

Les flottes fantômes et les pavillons de complaisance illustrent les dérives d'un système maritime mondialisé où l'opacité profite à une minorité au détriment de la sécurité collective. Pour les douanes, ces phénomènes constituent un champ de bataille moderne, où la maîtrise de l'information, la coopération douanière et portuaire internationale et l'expertise juridique sont déterminantes.

Dans ce contexte, renforcer le rôle des douanes dans la gouvernance maritime mondiale apparaît non seulement nécessaire, mais stratégique pour préserver l'intégrité des échanges internationaux.

---



### Cérémonie de présentation des vœux à la Première Dame du Cameroun le 9 janvier 2026.



J'ai eu l'honneur d'être conviée en tant qu'invitée spéciale à la cérémonie de présentation des vœux à la Première Dame du Cameroun, tenue au Palais de l'Unité, dans le cadre des activités dédiées aux femmes entrepreneuses du Cameroun.

Cette cérémonie a été l'occasion de réaffirmer l'engagement des femmes camerounaises en faveur du développement économique, social et solidaire, ainsi que leur rôle déterminant dans la construction d'un Cameroun inclusif et prospère.

Au nom de l'Association Internationale des Douaniers Francophones (AIDF), j'ai eu l'honneur de présenter les vœux à la Première Dame, dans un esprit de respect, de reconnaissance et d'engagement pour l'année à venir.

Vanessa Ntoue

Déléguée AIDF du Cameroun



# Nos adhérent(e)s dans le monde

**Comores**



Ali Mohamed Roukia      Ibrahim Mahamoud Abdallah

**Comores**

Ali Mohamed Roukia      Ibrahim Mahamoud Abdallah

**Congo Brazzaville**



Tsoumou Boudjeke Ngouono      Henri Ondongo

**Congo Brazzaville**

Tsoumou Boudjeke Ngouono      Henri Ondongo



Photo de mariage de notre Délégué AIDF Togo Michel Kagbara





# Nos délégationss dans le monde



Délégation AIDF du Bénin



Délégation AIDF du Burkina Faso



Délégation AIDF du Cameroun



Délégation  
AIDF de  
Centrafrique



Délégation AIDF des Comores



Délégation AIDF de  
Côte d'Ivoire



Délégation AIDF de France



Délégation AIDF du Gabon



# Nos délégationss dans le monde







**AIDF**

**DOUANIERS FRANCOPHONES**

Adresse administrative - adresse postale:

Président AIDF – Luc DOUMONT – 6 bis Bd  
Colbert – 92160 ANTONY

Mél : [aidf@sfr.fr](mailto:aidf@sfr.fr)

## Bulletin d'adhésion

# 2026

Nom : .....

Prénom : .....

Administration ou Autres (*rayer mention inutile*) : .....

Actif

Retraité

**Si actif :** Grade : ..... Affection : .....

Pays : .....

Téléphone : .....

Mél. : .....

Adresse personnelle : .....

A : ..... Le, .....

*L'adhésion vaut acceptation des statuts de l'association*

Signature,

Référence bancaire de l'Association  
Internationale des Douaniers Francophones :

Banque BNP Paribas, agence d'Antony Sud  
IBAN FR76 3000 4005 8400 0024 9884 925

Paiement par chèque possible pour les  
douaniers(ières) français(e)s à l'ordre de l'AIDF.



### Montants de l'adhésion :

**Actif :** 35 €

**Retraité :** 20 €

**Membre bienfaiteur**  
(cotisation libre à partir de) : 36 €

**Personne morale :** 360 €

Association d'intérêt général